

**Extraits des discours et des messages   
de Sa Majesté le Roi relatifs à l’éducation-formation**

**2012-2022**

[I- Extraits des discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI relatifs à l’éducation-formation (2012-2019) 3](#_Toc116977613)

[1. Discours adressé par SM le Roi à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (2012) 3](#_Toc116977614)

[2. Discours adressé par SM le Roi à la Nation à l'occasion du 60ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (2013) 4](#_Toc116977615)

[3. Discours de SM le Roi à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône (2014) 7](#_Toc116977616)

[4. Discours de SM le Roi à l'ouverture de la première session de la 4ème année législative de la 9ème législature (2014) 8](#_Toc116977617)

[5. Discours royal à l'occasion du 16ème anniversaire de la Fête du Trône (2015) 8](#_Toc116977618)

[6. Discours de SM le Roi à l’ouverture de la première session de la 2ème année législative de la 10ème législature (2017) 11](#_Toc116977619)

[7. Discours de SM le Roi à l’occasion de la fête du Trône (2018) 12](#_Toc116977620)

[8. Discours de SM le Roi à la Nation à l'occasion du 65ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. (Août 2018) 13](#_Toc116977621)

[9. Discours de SM le Roi à l’ouverture de la 1ère session de la 3ème année législative de la 10ème législature. (2018) 15](#_Toc116977622)

[10. Discours de SM le Roi à l’occasion de la visite de Sa Sainteté le Pape François au Maroc. (Mars 2019) 16](#_Toc116977623)

[11. Discours de SM le Roi à l’occasion du 66ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. (Août 2019) 17](#_Toc116977624)

[II- Messages royaux relatifs à l’enseignement, l’éducation et la formation professionnelle (2012-2020) 18](#_Toc116977625)

[1. Message de SM le Roi au 45ème congrès de l'Union des Universités arabes (Fès 20 Mars 2012) 18](#_Toc116977626)

[2. Message de SM le Roi aux Assemblées annuelles du Groupe de la BAD Arusha (31 Mai 2012) 22](#_Toc116977627)

[3. Message adressé par SM le Roi aux participants à la conférence sur "les défis énergétiques dans l'espace euro-méditerranéen" Ouarzazate (14 Septembre 2012) 27](#_Toc116977628)

[4. Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants aux travaux de la conférence diplomatique pour la facilitation de l'accès des déficients visuels aux œuvres publiées Marrakech (18 juin 2013) 31](#_Toc116977629)

[5. message de SM le Roi aux participants aux troisièmes assises des adeptes de la Tarika Tijania à Fès (14 mai 2014) 35](#_Toc116977630)

[6. Message de sa Majesté le Roi adressé aux participants à la 10ème édition de la "World Policy Conference" (3  Novembre 2017) 38](#_Toc116977631)

[7. Message de SM le Roi à la 5ème Conférence islamique des ministres chargés de l’Enfance Rabat (21 Février 2018) 41](#_Toc116977632)

[8. Message de SM le Roi aux participants à la Journée nationale sur l'enseignement préscolaire (18 Juillet 2018) 47](#_Toc116977633)

[9. Message adressé par SM le Roi aux participants à une table ronde de haut niveau au siège de l’ONU sur « le pouvoir de l’éducation pour prévenir le racisme et la discrimination : le cas de l’antisémitisme ». à New York (Septembre 2018) 50](#_Toc116977634)

[10. Message Royal adressé aux participants aux premières Assises nationales du Développement humain. (Septembre 2019) 51](#_Toc116977635)

[11. Sa Majesté le Roi adresse un message au 33-ème Congrès international pour l’Efficacité et l’Amélioration de l’École (07 janvier 2020) 53](#_Toc116977636)

[12. SM le Roi adresse un message aux participants à la 7ème Conférence internationale de l'UNESCO sur l’Education des Adultes (Marrakech, 15 juin 2022) 57](#_Toc116977637)

# Extraits des discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI relatifs à l’éducation-formation (2012-2019)

**2012**

## Discours adressé par SM le Roi à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (2012)

« À cette fin, nous devons mettre en œuvre ce qui a été recommandé ces dernières années et rendre effective l'éducation moderne de qualité, voulue par la nouvelle Constitution.

A cet égard, nous devons revoir notre approche et les méthodes en vigueur à l'école pour passer d'une logique d'enseignement centrée sur l'enseignant et sa performance et limitée à la transmission des connaissances aux apprenants, à une autre logique fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité, d'acquérir des savoir-faire et de s'imprégner des règles du vivre-ensemble dans le respect de la liberté, de l'égalité, de la diversité et de la différence.

Dans l'esprit de la réforme escomptée, il ne s'agit pas d'un changement de programme ou de cursus, pas plus qu'il n'est question d'une discipline à ajouter ou à retrancher. En effet, le but recherché consiste à opérer un changement au niveau du dispositif de formation et des objectifs qui lui sont assignés, en conférant un nouveau sens au travail de l'enseignant, lui permettant ainsi de s'acquitter de la noble mission qui est la sienne. Il s'agit aussi de faire passer l'école d'un espace organisé autour d'une logique axée essentiellement sur le stockage en mémoire et l'accumulation des connaissances, à un lieu où prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence, pour une insertion assurée au sein de la société de l'information et de la communication.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement à œuvrer dans ce sens en mettant l'accent sur la nécessaire réhabilitation de l'école publique et la mise à niveau de l'enseignement privé dans un esprit de synergie et de complémentarité.

Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation.

Je sais les efforts considérables que les familles consacrent au bien-être et à l'éducation de leurs enfants. Cette solidarité entre générations doit être maintenue et sauvegardée. Mais les questions de la jeunesse ne relèvent pas seulement de la sphère privée et familiale ou du champ de l'éducation, la formation et l'apprentissage. C'est l'affaire de toute la société, et des solutions doivent être trouvées à tous les problèmes que connaît la jeunesse… »

**2013**

## Discours adressé par SM le Roi à la Nation à l'occasion du 60ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (2013)

« Nous veillons personnellement à ce que les différentes régions du Royaume disposent des infrastructures, notamment les routes, ainsi que de l'eau, l'électricité, le logement pour les enseignants, les maisons des étudiantes et des étudiants et bien d'autres équipements de base qui viennent compléter l'action du secteur de l'éducation, afin qu'il puisse s'acquitter des nobles missions éducatives et pédagogiques qui lui sont dévolues.

A cet égard, notre pays compte à son actif, dans les domaines de l'éducation et de la formation, d'importantes réalisations qui se sont traduites notamment par l'accroissement du taux de scolarisation, surtout parmi les filles, grâce aux efforts méritoires des hommes et des femmes de l'enseignement.

Mais le chemin à parcourir reste long et ardu pour que ce secteur puisse remplir son rôle de locomotive du développement économique et social. Car, en effet, la question pressante qui demeure posée est la suivante : comment se fait-il qu'une frange de notre jeunesse n'arrive pas à réaliser ses aspirations légitimes aux niveaux professionnel, matériel et social ?

Le secteur de l'éducation est en butte à de multiples difficultés et problèmes, dûs en particulier à l'adoption de programmes et de cursus qui ne sont pas en adéquation avec les exigences du marché du travail.

Ces écueils sont imputables également aux dysfonctionnements consécutifs au changement de la langue d'enseignement dans les matières scientifiques. Ainsi, l'on passe de l'arabe, aux niveaux primaire et secondaire, à certaines langues étrangères dans les branches techniques et l'Enseignement supérieur. Ce changement implique, à l'évidence, l'impératif d'une mise à niveau linguistique de l'élève ou de l'étudiant pour qu'il puisse suivre utilement la formation qui lui est dispensée.

Il y a lieu de se féliciter des résultats positifs qui ont été enregistrés dans les domaines de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat. Ce sont, en effet, des domaines qui assurent aux candidats, avec ou sans baccalauréat, une formation spécialisée de deux ou quatre ans, qui offre aux diplômés plus de chances d'accès direct et rapide à l'emploi et d'opportunités d'insertion dans la vie professionnelle.

En revanche, il en est tout autrement pour les lauréats de certaines filières universitaires. En effet, et nonobstant les efforts louables fournis par les cadres universitaires, celles-ci ne devraient pas constituer des usines à chômeurs, surtout dans certaines spécialités dépassées.

De même qu'il faudrait consolider cette formation par une exploitation judicieuse d'une vertu qui caractérise le citoyen marocain, à savoir sa propension naturelle à l'ouverture et son désir de connaître les cultures et les langues étrangères. Pour ce faire, il convient de l'encourager à apprendre et à maîtriser ces langues, parallèlement aux langues officielles prévues dans la Constitution.

Il s'agit de parachever sa qualification, d'affiner ses connaissances et de lui permettre de travailler dans les nouveaux métiers du Maroc, qui accusent un grand déficit en main d’œuvre qualifiée, tels que ceux de la construction automobile et des centres d'appel, ceux liés à l'aéronautique et d'autres encore.

A l'instar de ces métiers et services, et de ces écoles et instituts supérieurs de gestion, de management et d'ingénierie, il est nécessaire d'apporter plus de soutien et d'encouragement au secteur de la formation professionnelle.

De même, les travaux manuels et les professions techniques, dans leur acception la plus large, doivent être réhabilités. Il faut être fier de les pratiquer et de les maîtriser, comme le préconise, en substance, le Hadith de Notre aïeul, le Prophète Sidna Mohammed-Paix et salut sur Lui- : nul n'a jamais mangé meilleur aliment que celui provenant du travail de sa main.

Il faut aussi tenir compte, à cet égard, de la place privilégiée que ces métiers occupent désormais sur le marché du travail, comme source de revenu importante et moyen de gagner sa vie dignement. C'est pourquoi de nombreux européens affluent vers le Maroc pour travailler dans ce secteur prometteur, et livrent même une concurrence à la main d’œuvre marocaine opérant dans ces créneaux.

Cher peuple, La situation actuelle du secteur de l'éducation et de la formation nécessite de marquer une halte pour un examen de conscience objectif permettant d'évaluer les réalisations accomplies et d'identifier les faiblesses et les dysfonctionnements existants. Il convient à cet égard de rappeler l'importance de la Charte nationale d'Éducation et de Formation, qui a été adoptée dans le cadre d'une approche nationale large et participative.

Par ailleurs, les gouvernements successifs se sont attachés à mettre en œuvre les préconisations de cette charte, surtout le gouvernement précédent qui a déployé les moyens et les potentialités nécessaires pour mener à bonne fin le Plan d'urgence, dont il n'a, d'ailleurs, entamé la réalisation qu'au cours des trois dernières années de son mandat. Malheureusement, les efforts nécessaires n'ont pas été entrepris pour consolider les acquis engrangés dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan. Pire encore, sans avoir impliqué ou consulté les acteurs concernés, on a remis en cause des composantes essentielles de ce plan, portant notamment sur la rénovation des cursus pédagogiques, le programme du préscolaire et les lycées d'excellence.

Pour toutes ces considérations, le gouvernement actuel aurait dû capitaliser les acquis positifs cumulés dans le secteur de l'éducation et de la formation, d'autant plus qu'il s'agit d'un chantier déterminant s'étendant sur plusieurs décennies.

En effet, il n'est pas raisonnable que tous les cinq ans, chaque nouveau gouvernement arrive avec un nouveau plan, faisant l'impasse sur les plans antérieurs, alors qu'il ne pourra pas exécuter le sien intégralement, au vu de la courte durée de son mandat.

Par conséquent, le secteur de l'éducation ne doit pas être enserré dans un cadre politique stricto sensu, pas plus que sa gestion ne doit être l'objet de surenchères ou de rivalités politiciennes.

En revanche, il faut inscrire ce secteur dans le cadre social, économique et culturel qui est le sien, d'autant plus qu'il a pour vocation d'assurer la formation et la mise à niveau des ressources humaines pour favoriser leur insertion dans la dynamique de développement, et ce, à travers la mise en place d'un système éducatif efficient.

Cher peuple, Prendre le parti d'énoncer ce diagnostic sur la réalité de l'éducation et de la formation dans notre pays, peut sembler fort et sévère, mais cette démarche émane en toute sincérité et en toute responsabilité du cœur d'un père qui, comme tous les parents, porte l'affection la plus tendre à ses enfants.

Si ton Serviteur ne vit pas les difficultés sociales ou matérielles que connaissent certaines catégories de la population, cher peuple, il n'en reste pas moins que nous partageons tous les mêmes préoccupations concernant l'enseignement dispensé à nos enfants, et les mêmes problèmes affectant notre système éducatif, d'autant plus que nos petits suivent les mêmes programmes et les mêmes cursus.

Ce qui est important dans ce domaine, ce n'est ni l'argent ni la filiation, ni l'appartenance sociale, mais plutôt la conscience vive qui anime chacun de nous et la sincérité de son patriotisme et de son attachement aux intérêts supérieurs de la nation. À l'époque où Ton Premier Serviteur était Prince Héritier, Il suivait ses études selon les programmes et les cursus de l'école publique marocaine, puis ceux de la Faculté de droit de l'Université Mohammed V. Si le Collège Royal dispose des moyens nécessaires pour appuyer ces programmes, ce n'est pas le cas, hélas, pour toutes les écoles publiques.

Quoi qu'il en soit, ces programmes ont permis de former des générations de cadres nationaux. Néanmoins, il est navrant de voir que la situation actuelle de l'enseignement s'est dégradée encore davantage, par rapport à ce qu'elle était il y a plus d'une vingtaine d'années.

Ce recul a conduit un grand nombre de familles, en dépit de leur revenu limité, à supporter les coûts exorbitants de l'inscription de leurs enfants dans les établissements d'enseignement relevant des missions étrangères ou dans le privé, et ce, afin de leur épargner les problèmes rencontrés dans l'enseignement public et leur permettre de bénéficier d'un système éducatif performant.

À cet égard, Nous rappelons Notre Discours de l'année dernière, à l'occasion de l'anniversaire du 20 août, dans lequel Nous avons défini les grandes lignes de la réforme du système éducatif, tout en appelant à la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives au Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Nous invitons donc le gouvernement à procéder avec célérité à l'adoption des textes juridiques relatifs au nouveau Conseil. En attendant, Nous avons décidé, en application des dispositions transitoires prévues dans la Constitution, d'opérationnaliser le Conseil supérieur de l'Enseignement dans sa version actuelle, afin d'assurer l'évaluation des réalisations accomplies dans le cadre de la décennie de la Charte nationale d'Éducation et de Formation et de se pencher sur ce grand chantier national. »

**2014**

## Discours de SM le Roi à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône (2014)

« Par conséquent et pour prendre la pleine mesure de la situation, Nous invitons le Conseil économique, social et environnemental, en collaboration avec Bank Al Maghrib et les institutions nationales concernées, et en coordination avec les institutions internationales spécialisées, à entreprendre une étude permettant de mesurer la valeur globale du Maroc entre 1999 et fin 2013.

L'objet de cette étude n'est pas seulement de faire ressortir la valeur du capital immatériel de notre pays, mais également et surtout de souligner la nécessité de retenir ce capital comme critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques, et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays.

## Discours de SM le Roi à l'ouverture de la première session de la 4ème année législative de la 9ème législature (2014)

Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la Réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi.

Il convient aussi d'attacher toute l'attention requise à la formation professionnelle et à la maîtrise des langues étrangères pour permettre aux lauréats d'être au diapason du progrès technique et d'intégrer les nouveaux métiers du Maroc.

Nous avons bon espoir de voir le travail mené par le Conseil pour l'évaluation de la Charte de l'Education et de la Formation, le vaste dialogue national et les rencontres régionales couronnés par la formulation de recommandations propres à réformer l'école marocaine et à en accroître le rendement. Dans la perspective de l'élaboration par le Conseil d'une feuille de route claire, les Départements concernés doivent poursuivre leurs programmes de réforme, sans interruption ou temporisation. »

**2015**

## Discours royal à l'occasion du 16ème anniversaire de la Fête du Trône (2015)

« Dans le contexte des réformes que Nous mettons en œuvre au service du citoyen, la réforme de l'enseignement est à la base du développement. Elle est la clef de l'ouverture et de la promotion sociale, le gage de protection de l'individu et de la collectivité contre les fléaux de l'ignorance et de la pauvreté, et les démons de l'extrémisme et de l'ostracisme.

Voilà pourquoi Nous n'avons de cesse de plaider pour une réforme substantielle de ce secteur vital, de sorte à réhabiliter l'école marocaine et à la rendre apte à remplir comme il se doit la mission qui est la sienne en matière d'éducation et de développement.

Aussi avons-Nous confié au Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique le soin d'évaluer l'état d'exécution de la Charte nationale de l'éduction et de la formation, et de dégager une vision stratégique globale pour la réforme du système éducatif dans notre pays.

Pour bien comprendre en quoi consiste la réforme, Nous posons cette question : est-ce que l'enseignement que reçoivent nos enfants aujourd'hui dans les écoles publiques est capable de garantir leur avenir ?

Ici, il faut faire preuve de sérieux et de réalisme, et s'adresser aux Marocains en toute franchise en leur demandant : pourquoi sont-ils si nombreux à inscrire leurs enfants dans les établissements des missions étrangères et les écoles privées, malgré leurs coûts exorbitants ?

La réponse est claire : c'est parce qu'ils cherchent un enseignement ouvert et de qualité, fondé sur l'esprit critique et l'apprentissage des langues, un enseignement qui permette à leurs enfants d'accéder au marché du travail et de s'insérer dans la vie active.

Or, contrairement à ce que prétendent certains, l'ouverture sur les langues et les autres cultures, ne portera aucunement atteinte à l'identité nationale. Bien au contraire, elle contribuera à l'enrichir, d'autant plus que l'identité marocaine est, grâce à Dieu, séculaire et bien enracinée, et qu'elle se distingue par la diversité de ses composantes qui s'étendent de l'Europe jusqu'aux profondeurs de l'Afrique.

Même si j'ai étudié dans une école marocaine suivant les programmes et les cursus de l'enseignement public, je n'ai aucun problème avec les langues étrangères.

La Constitution, qui a été votée par les Marocains, appelle à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères en ce qu'elles sont des moyens de communication, d'insertion dans la société de la connaissance et d'ouverture sur l'esprit du temps.

Par ailleurs, les étrangers reconnaissent la capacité des Marocains à maîtriser avec brio différentes langues.

Aussi, la réforme de l'enseignement doit se départir de tout égoïsme et de tous calculs politiques qui hypothèquent l'avenir des générations montantes, sous prétexte de protéger l'identité.

En effet, l'avenir de tout le Maroc reste tributaire du niveau de l'enseignement que nous offrons à nos enfants.

Partant de là, la réforme de l'enseignement doit viser au premier chef à permettre à l'apprenant d'acquérir les connaissances et les habiletés et de maîtriser les langues nationales et étrangères, notamment dans les filières scientifiques et techniques qui ouvrent les portes de l'insertion sociale.

La réforme souhaitée ne pourra être cohérente que si l'on s'affranchit du complexe qui fait penser que le baccalauréat est une question de vie ou de mort pour l'élève et sa famille, et que celui ou celle qui ne l'obtient pas n'a pas d'avenir.

Bien évidemment, certains citoyens ne veulent pas s'orienter vers la formation professionnelle car, pour eux, cette filière les dévalorise et n'est utile que pour les petits métiers. Mieux encore, ils y voient un refuge pour ceux qui n'ont pas réussi leurs études.

Nous devons, donc, aller vers eux pour changer cette opinion négative et leur expliquer que l'individu peut s'élever et réussir sa vie sans l'obtention du baccalauréat. Nous devons également œuvrer avec le plus grand réalisme à les insérer dans la dynamique que connaît ce secteur.

Les Marocains n'aspirent qu'à être rassurés sur l'avenir de leurs enfants en ayant la certitude que ces derniers bénéficient d'une formation propre à leur ouvrir les portes du marché de l'emploi.

Étant donné que la formation professionnelle est devenue aujourd'hui la clé de voûte dans tous les secteurs de développement, on devrait passer de l'enseignement académique classique à une double formation garantissant aux jeunes la possibilité d'obtenir un emploi.

Dans ce cadre, il faut renforcer les instituts de formation aux différentes filières, notamment les nouvelles technologies, l'industrie automobile, l'aéronautique, les professions médicales, l'agriculture, le tourisme, le bâtiment et bien d'autres.

Parallèlement à cela, il faut assurer une formation professionnelle renouvelée et de haute qualité, plus particulièrement dans les filières qui nécessitent des études supérieures.

Un motif de satisfaction : le niveau honorable auquel les Marocains se sont hissés dans les différentes branches scientifiques.

Ceci a permis à notre pays de disposer d'une main d'œuvre hautement qualifiée et apte à travailler au sein des différentes entreprises mondiales, plus spécifiquement celles qui choisissent le Maroc pour élargir leurs investissements et étendre leur rayonnement.

Afin d'assurer le succès de la réforme dans sa portée stratégique, chacun doit se l'approprier et s'impliquer sérieusement dans sa mise en œuvre. En outre, Nous appelons à l'élaboration de cette réforme dans le cadre d'un contrat national contraignant, et ce, à travers l'adoption d'une loi-cadre cernant la vision à long terme et mettant fin à l'interminable cercle vicieux de la réforme de la réforme. »

**2017**

## Discours de SM le Roi à l’ouverture de la première session de la 2ème année législative de la 10ème législature (2017)

« …

Car, que demande-t-on en définitive ? en premier lieu, une mise en œuvre efficace des projets de développement programmés et mis en chantier ; corrélativement, la recherche de solutions pratiques et réalisables aux vrais problèmes des citoyens et des réponses adaptées à leurs demandes raisonnables et à leurs attentes légitimes en termes de développement, d’éducation, de santé, d’emploi, etc.

....

Aujourd’hui, les Marocains veulent que leurs enfants bénéficient d’un enseignement de qualité, qui ne se limite pas à développer des aptitudes de lecture et d’écriture, mais qui leur offre la garantie d’embrasser le monde du savoir et de la communication ; un enseignement de qualité qui leur permette d’accéder au marché du travail, et de s’y insérer aisément, et qui contribue à la promotion individuelle et collective. Et non un enseignement qui fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de diplômés chômeurs.

Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s’avère aujourd’hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement, le parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays.

Nous formons le souhait que soit élaborée une conception intégrée de ce modèle, propre à lui insuffler un nouveau dynamisme, à dépasser les obstacles qui freinent son évolution et à apporter des remèdes aux faiblesses et autres dysfonctionnements révélés par les évaluations menées sur le terrain.

...

Toutefois, en dépit des efforts consentis, à Nos yeux et à ceux des intéressés, la situation de nos jeunes reste insatisfaisante. Parmi eux, nombreux sont ceux qui souffrent de l’exclusion, du chômage et se trouvent dans l’impossibilité de finir leurs études, parfois même d’accéder aux services sociaux de base.

De plus, le système d’éducation et de formation ne remplit pas efficacement son rôle dans la mise à niveau et l’insertion socio-économique des jeunes. »

**2018**

## Discours de SM le Roi à l’occasion de la fête du Trône (2018)

« …Par conséquent, J’invite le gouvernement et tous les acteurs concernés à entreprendre une restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d’appui et de protection sociale et à soumettre des propositions portant sur leurs modalités d’évaluation.

Pour cela, une approche participative est requise. Il convient également de faire preuve d’une certaine hauteur de vue, d’inscrire l’action envisagée dans la durée et d’user de célérité dans la phase d’exécution. Il importe aussi de procéder à la capitalisation des acquis et à la mise à profit des expériences réussies.

En attendant que cette réforme porte pleinement ses fruits, Nous incitons à adopter un ensemble de mesures sociales intermédiaires, en cohérence avec l’esprit de la Restructuration que Nous appelons de nos vœux.

J’engage donc le gouvernement à amorcer, dans les plus brefs délais, l’élaboration de telles mesures et à Me tenir périodiquement informé de leur état d’avancement.

Pour garantir un impact direct et tangible, J’insiste sur la nécessité de se concentrer sur les mesures d’urgence à mettre en œuvre dans les domaines suivants :

– Premièrement : donner une impulsion vigoureuse aux programmes d’appui à la scolarisation et de lutte contre la déperdition scolaire, à partir de la prochaine rentrée scolaire, notamment au Programme « Tayssir » d’aide financière à la scolarisation, à l’enseignement préscolaire, au transport scolaire, aux cantines scolaires, aux internats.

Le but recherché est d’alléger les charges supportées par les familles et de les soutenir pour que leurs enfants puissent poursuivre leurs études et mener à terme leur formation… »

## Discours de SM le Roi à la Nation à l'occasion du 65ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. (Août 2018)

« J’ai déjà souligné, dans le Discours d’ouverture du Parlement, la nécessité de placer les questions de la jeunesse au cœur du nouveau modèle de développement. J’ai également appelé à l’élaboration d’une stratégie intégrée dédiée aux jeunes, qui permettrait de définir les moyens de promouvoir efficacement leur condition.

En effet, un jeune ne peut être appelé à jouer son rôle et à remplir son devoir sans avoir préalablement bénéficié des opportunités et des qualifications nécessaires.

A ce jeune, nous devons offrir du concret, particulièrement en termes d’enseignement, d’emploi, de santé et dans bien d’autres domaines. A ce jeune, nous devons donner espoir et confiance en son avenir.

En fait, l’insertion socio-professionnelle n’est pas un privilège accordé aux jeunes. Car chaque citoyen, quelque que soit le milieu dont il est issu, a droit aux mêmes opportunités et aux mêmes chances d’accès à un enseignement de qualité et à un emploi digne.

C’est pourquoi le taux de chômage des jeunes qui reste élevé, est pour Moi un vrai sujet de consternation.

En effet, il est inconcevable qu’un jeune sur quatre soit au chômage en dépit du niveau de croissance économique atteint globalement par le Maroc. Et ces chiffres sont plus dramatiques en milieu urbain.

Malgré les efforts déployés en termes de chantiers économiques et de programmes sociaux, les résultats obtenus restent en-deçà de l’ambition qui Nous anime dans ce domaine.

Face à cet état de choses, et dans le prolongement des orientations tracées dans le Discours du Trône, Nous devons, à nouveau et de toute urgence, attirer l’attention sur la question de l’emploi des jeunes, notamment par rapport à son articulation au Système de l’Education et de la Formation.

En effet, nous ne devons plus accepter que notre système éducatif fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de chômeurs, surtout dans certaines filières universitaires dont les diplômés, tout le monde le sait, peinent énormément à intégrer le marché de l’emploi.

Ce gaspillage manifeste du potentiel des jeunes et des ressources publiques entrave les dynamiques de développement et affecte les conditions de vie de nombreux Marocains.

Paradoxalement, dans le même temps, bon nombre d’investisseurs et d’entreprises trouvent des difficultés à dénicher, dans certaines professions et spécialités, les compétences et les profils qu’ils recherchent.

Par ailleurs, lorsqu’un grand nombre de jeunes, notamment parmi les hauts diplômés des branches scientifiques et techniques, pensent émigrer, ils ne sont pas uniquement motivés par les incitations alléchantes de la vie à l’étranger. Ils envisagent cette éventualité aussi parce qu’ils manquent dans leur propre pays d’un climat et de conditions favorables à la vie active, à la promotion professionnelle, à l’innovation et à la recherche scientifique.

Ce sont généralement les mêmes raisons qui dissuadent un certain nombre d’étudiants marocains de rentrer travailler au pays, au terme de leur formation à l’étranger.

Face à cette situation, Nous appelons à une réflexion sérieuse et responsable sur cette question, pour que soient créés un climat attractif et des conditions idéales qui inciteront ces compétences à s’installer et travailler au Maroc.

Remédier à ce problème endémique suppose une meilleure adéquation entre formation et emploi ainsi qu’une réduction du chômage. Voilà pourquoi Nous engageons le gouvernement et les acteurs concernés à prendre, dans les plus brefs délais, une série de mesures visant notamment à atteindre les objectifs suivants :

• Premièrement : entreprendre une refonte globale des mécanismes et des programmes d’appui public à l’emploi des jeunes, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux attentes des jeunes. Ce travail de remaniement doit se faire selon le modèle que J’ai préconisé dans le Discours du Trône, à propos des programmes de protection sociale.

Dans cette perspective, Nous avons décidé que soit organisée, avant la fin de l’année, une rencontre nationale sur l’emploi et la formation. Ses objectifs consisteront à formuler des résolutions pratiques et des solutions nouvelles, à lancer des initiatives et à mettre au point une feuille de route rigoureusement définie pour la promotion de l’emploi.

• Deuxièmement : donner la priorité aux spécialités qui permettent de trouver un emploi et instaurer un système efficace d’orientation précoce au niveau de la deuxième ou de la troisième année précédant le baccalauréat. Son rôle est d’aider les élèves, en fonction de leurs aptitudes et de leurs inclinations, à faire l’un ou l’autre des deux choix : s’engager dans une filière universitaire ou une formation professionnelle.

Parallèlement, Nous appelons à la mise en place d’une Convention-cadre entre le gouvernement et le secteur privé, pour imprimer une impulsion vigoureuse à l’opération de requalification des étudiants qui quittent les études sans diplôme. Ils pourront ainsi jouir de nouvelles opportunités pour faciliter leur insertion socio-professionnelle.

• Troisièmement : revoir en profondeur les spécialités de la Formation professionnelle pour qu’elles répondent aux besoins des entreprises et du secteur public, et qu’elles soient en phase avec les transformations que connaissent les secteurs industriel et professionnel. Ainsi, les lauréats auront plus de chance de s’intégrer professionnellement.

Par conséquent, il convient d’accorder une plus grande attention à la formation professionnelle, tous niveaux confondus. Il importe aussi de mettre en place une nouvelle génération de centres de formation et de qualification des jeunes, qui seront propres à répondre aux exigences actuelles et à prendre en considération les spécificités et les besoins de chaque région.

À cet égard, le Fonds Hassan II pour le Développement économique et social contribuera à la construction et à l’équipement de nouveaux centres de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux besoins.

(…)

• Cinquièmement : instaurer de nouveaux mécanismes permettant d’intégrer une partie du secteur informel dans le secteur formel, en assurant au potentiel humain que recèle le premier une formation adaptée et incitative et une couverture sociale et en appuyant ses projets d’auto-emploi ou de création d’entreprise.

• Sixièmement: mettre en place, au niveau de chaque établissement, un programme obligatoire étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des étudiants et des stagiaires en langues étrangères; favoriser une intégration linguistique accrue à tous les niveaux d’études, plus particulièrement dans l’enseignement des matières scientifiques et techniques.

Les questions de la jeunesse ne se limitent pas au seul domaine de la formation et de l’emploi ; elles recouvrent également d’autres champs conceptuels comme l’ouverture d’esprit, l’épanouissement intellectuel et le bien-être physique. »

## Discours de SM le Roi à l’ouverture de la 1ère session de la 3ème année législative de la 10ème législature. (2018)

« Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nos importantes orientations ayant trait aux questions de l’emploi, de l’enseignement, de la formation professionnelle, du service militaire sont destinées à améliorer les conditions de vie des citoyens en général et des jeunes en particulier, à les mettre en capacité de servir leur patrie.

En effet, le service militaire renforce le sentiment d’appartenance nationale.

Il permet aussi de bénéficier d’une formation et d’un entrainement qui offrent des opportunités d’insertion socio-professionnelle aux conscrits capables de faire valoir leurs compétences, leur sens de l’engagement et des responsabilités.

A cet égard, il faut souligner que tous les Marocains concernés par le service militaire, sans exception, sont égaux en la matière et ce, indépendamment de leur classe sociale, de leurs diplômes et de leur niveau d’instruction.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Parce que la promotion de l’emploi des jeunes est placée au cœur de Nos préoccupations, Nous estimons que de nombreux domaines peuvent contribuer à créer un plus grand nombre d’opportunités d’emploi.

A cet égard, la formation professionnelle constitue un levier essentiel, à la condition, toutefois, qu’elle fasse l’objet de toute l’attention requise, et qu’un contenu et un statut nouveaux lui soient accordés en tant que filière prometteuse.

Pour cela, il convient de tendre de nouvelles passerelles entre la formation professionnelle et l’enseignement général en veillant à les articuler dans le cadre d’un système harmonisé et cohérent, où formations théoriques et stages pratiques en entreprise se complètent et s’équilibrent. »

**2019**

## Discours de SM le Roi à l’occasion de la visite de Sa Sainteté le Pape François au Maroc. (Mars 2019)

« Pour faire face aux radicalismes, la réponse n’est ni militaire ni budgétaire ; elle a un seul nom : Education.

Mon plaidoyer pour l’éducation est un réquisitoire contre l’ignorance : ce sont les conceptions binaires et la méconnaissance qui menacent nos civilisations. Jamais la religion.

C’est pourquoi, aujourd’hui, en tant que Commandeur des Croyants, Je plaide pour que soit redonnée à la religion la place qui est la sienne, au sein de l’éducation. »

## Discours de SM le Roi à l’occasion du 66ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. (Août 2019)

« C’est dans ce cadre que s’inscrit l’ambitieux Programme national de réduction des disparités en milieu rural, auquel ont été alloués environ cinquante milliards de dirhams pour la période 2016-2022.

Pour leur part, les populations concernées doivent faire preuve d’initiative afin d’améliorer leurs conditions de vie et changer leur situation sociale.

Pour cela, elles doivent utiliser les divers moyens mis à leur disposition, notamment la généralisation de l’enseignement, les opportunités offertes par la formation professionnelle et les programmes sociaux nationaux.

(…)

A cet égard, Je tiens une nouvelle fois à souligner l’importance de la formation professionnelle pour la qualification des jeunes, notamment en milieu rural et dans les zones périurbaines. Grâce à une insertion professionnelle réussie, ces jeunes deviendront productifs et contribueront au développement du pays.

En effet, l’obtention du baccalauréat et l’accès à l’université ne constituent pas un aboutissement en soi. Ce sont des étapes dans le parcours académique. Ce qui importe vraiment, c’est d’acquérir une formation qui ouvre des perspectives d’insertion professionnelle et de stabilité sociale.

Je ne me lasserai donc jamais de mettre en avant le rôle de la formation professionnelle, du travail manuel dans l’insertion des jeunes. Sont concernés :

• En premier lieu, les métiers de l’artisanat, qui assurent aux praticiens un revenu décent et une vie digne ;

• Ensuite, les industries agro-alimentaires et les professions agricoles, qui devraient être implantées dans les zones de production, en fonction des ressources de chaque région ;

• Enfin, la formation de compétences nationales dans les secteurs du tourisme, des services et dans les nouveaux métiers du Maroc comme l’industrie automobile, l’aéronautique, les nouvelles technologies.

De fait, la promotion de la formation professionnelle est désormais une nécessité impérieuse, non seulement pour créer de nouveaux emplois, mais aussi pour mettre le Maroc en capacité de relever les défis de la compétitivité économique, d’être en phase avec les nouvelles évolutions mondiales survenues dans divers domaines. »

# Messages royaux relatifs à l’enseignement, l’éducation et la formation professionnelle (2012-2020)

**2012**

## Message de SM le Roi au 45ème congrès de l'Union des Universités arabes (Fès 20 Mars 2012)

"Louange à Dieu,

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour nous un motif de joie et de fierté que le Maroc abrite la 45ème session du Congrès de l'Union des Universités arabes, qui se tient sous Notre Haut Patronage au sein de l'Université Sidi Mohammed ben Abdellah à Fès.

Votre conférence revêt une importance particulière, d'autant plus qu'elle se réunit à Fès, la capitale spirituelle et scientifique du Royaume. Cette cité ancestrale a connu la fondation de la plus ancienne université du monde, l'Université Al Qaraouiyine. Depuis dix siècles, cette prestigieuse institution demeure un haut lieu de rayonnement intellectuel et culturel, un point de rencontre, de coexistence et d'interaction entre les cultures et les civilisations, et aussi un lieu de convergence et de synergie scientifique et cognitive entre le Machreq et le Maghreb.

Nous saluons la périodicité régulière de cet important forum qui offre un espace et un mécanisme de concertation et de discussion sur les différentes questions et problématiques liées aux universités arabes, surtout dans cette phase historique, empreinte de mutations profondes et rapides, que traverse le monde arabe.

L'avenir des universités arabes dans le contexte des changements dans le monde arabe : ce thème que vous avez choisi traduit assurément une prise de conscience croissante de la nécessité pour les universités arabes d'assumer un rôle central dans le processus de développement. Il leur appartient, à ce titre, d'apporter leur contribution à la formation et à la mise à niveau de la jeunesse arabe, afin de relever les multiples défis qui se posent à nos pays, dans l'intérêt bien compris des peuples frères de notre Nation.

Comme vous le savez, le progrès des nations et des peuples se mesure de nos jours à l'aune de l'efficacité de leurs systèmes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Il est jugé en fonction du rayonnement de leurs universités, institutions scientifiques et autres centres du savoir.

Toutefois, la situation des universités arabes et la place qu'elles occupent dans le classement international des universités, pour ce qui est de la recherche scientifique, de la formation de cadres hautement qualifiés et pour ce qui concerne les distinctions académiques dans les domaines de l'innovation et de la technologie, se trouvent malheureusement en bas de l'échelle, suite à une conjonction de facteurs et d'écueils, tant subjectifs qu'objectifs.

Aujourd'hui et alors que le monde aspire à une globalisation plurielle, plus humaine, plus équitable, il appartient aux universités arabes de conforter et consacrer les valeurs et les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de participation positive et rationnelle, ainsi que la pensée critique éclairée, la liberté d'expression et d'initiative, la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'émulation. Elles se doivent de raffermir l'ancrage de ces idéaux et de s'ouvrir sur leur environnement économique et social.

C'est la voie et le gage de leur insertion positive dans la dynamique des changements arabes et des mutations mondiales.

C'est pourquoi nous n'avons cessé d'oeuvrer pour placer l'université marocaine au coeur de notre modèle de développement démocratique. Nous avons donc à coeur de réformer, moderniser et rehausser la qualité de l'université, afin qu'elle soit un acteur fondamental dans la préparation des élites capables et dévouées au service de leur pays. Cette université est appelée à être une source d'inspiration et d'incubation de la pensée éclairée, une force de proposition constructive pour l'adoption de stratégies judicieuses et une partie prenante dans l'élaboration des grandes orientations des politiques publiques. Elle devrait favoriser l'insertion dans la société du savoir et de la communication, et participer à la préservation de notre identité et de notre civilisation.

Quoique fasse tout pays arabe pour la promotion de ses universités, ses efforts resteront tributaires de la densité de la coopération universitaire internationale, en général, et inter-universitaire arabe, en particulier.

C'est pourquoi Nous appelons à la mutualisation des efforts des universités arabes, au développement de leurs performances, et à la consolidation de leur indépendance. Nous souhaitons que leurs potentialités soient déployées et exploitées de façon optimale.

Nous appelons, par ailleurs, à la mise en place de mécanismes permettant d'assurer la coordination, la complémentarité et la synergie entre elles, notamment en portant les échanges d'enseignants et d'étudiants à un niveau plus élevé et en ouvrant de plus vastes perspectives de coopération entre toutes les composantes de ces universités. Car il s'agit de les doter de la capacité de relever les défis présents et à venir, et d'assurer la qualification et la mise à niveau de la jeunesse arabe, qui est le véritable capital de nos pays frères.

Nous vous engageons également à œuvrer sans cesse à la réalisation des objectifs de l'Union des Universités Arabes, notamment en ce qui concerne l'incitation à la création de centres de recherches, l'appui aux recherches académiques conjointes et l'échange des résultats y afférents, ainsi que la promotion de la recherche appliquée dont il convient de connecter les thématiques avec les plans de développement économique, social et culturel. S'ajoutent à cela le renforcement de la coopération entre les universités arabes et la coordination des efforts qu'elles déploient entre elles, et en relation avec les universités et autres institutions régionales et internationales concernées notamment, ce qui permet d'être en phase avec les nouveautés de l'heure et au fait des techniques didactiques et méthodologies d'enseignement modernes.

Mesdames, messieurs,

Si le rôle des universités est essentiel dans le secteur académique, il n'en est pas moins important dans le domaine de la recherche scientifique, que Nous estimons être le meilleur gage pour l'avenir des générations futures. En effet, le savoir et la recherche scientifique sont le moyen indiqué pour permettre à l'individu arabe de remplir le rôle de premier plan qui lui incombe dans le progrès de son pays et le développement de ses richesses, et d'apporter une contribution digne de lui à l'édification de la civilisation humaine.

A cet égard, il convient d'œuvrer à la création de pôles scientifiques arabes et de réseaux pour la recherche scientifique rassemblant les différentes universités arabes, à l'instar de leurs homologues qui opèrent dans les pays avancés. Il importe également d'être attentif aux créneaux de l'excellence, de l'innovation et de la créativité en général, d'encourager les personnes douées dans les différentes spécialités et les diverses branches du savoir et de leur ouvrir les portes de l'avenir.

Pour que les universités arabes puissent s'acquitter pleinement de leur rôle, elles doivent impérativement collaborer à la réduction de l'écart existant entre les pays du monde arabe et les nations avancées en matière de nouvelles technologies et d'accompagner les innovations dans ce domaine. Cela nécessite que ces établissements soient dotés de cadres supérieurs et d'éminentes compétences et pourvus du dispositif scientifique et académique nécessaire et des ressources financières requises.

Si les différents pays arabes consentent effectivement d'importants efforts pour financer leurs universités respectives, ce financement doit néanmoins s'opérer dans le cadre d'arrangements contractuels et de partenariats bien définis et répondre aux impératifs d'une bonne gouvernance, permettant de s'astreindre aux objectifs tracés.

Parallèlement, les universités arabes se doivent de développer leurs capacités d'autofinancement en s'employant à obtenir des ressources et des moyens qui leur soient propres, notamment à travers les services qu'elles assurent aux secteurs public et privé.

Il importe également de mutualiser les efforts et d'assurer la coordination entre l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé, de manière à hisser les programmes et la formation au niveau de qualité escompté. C'est ainsi que l'université pourra jouer le rôle qui est le sien dans la réalisation des objectifs de développement, et ce, en accord avec les principes d'équité, d'égalité des chances, de mérite et de justice sociale, et dans le respect des normes et des critères internationalement reconnus.

Mesdames, messieurs,

Nous sommes persuadés que le débat scientifique et académique qui aura lieu au cours de cette importante conférence, sera aussi constructif que seront judicieuses les opinions qui y seront exprimées. Les propositions qui en émaneront seront éminemment pertinentes, eu égard à la compétence notoirement connue des participants qui ont à coeur le devenir des universités arabes. Ce sont autant de facteurs qui vont contribuer à dégager des réponses innovantes aux différentes questions et problématiques y afférentes et aider ces établissements à améliorer leur rendement en matière d'enseignement supérieur, de formation et de recherche scientifique. Ils pourront ainsi s'ériger en haut lieu du savoir et de la connaissance et devenir un pilier pour la consolidation de la construction démocratique et une force motrice pour le développement économique, social et culturel, la formation des ressources humaines qualifiées et pour l'insertion dans la société mondiale de la connaissance et de la nouvelle économie.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut d'accorder plein succès à vos travaux.

Wassalamou alaikoum warahmatollahi wabarakatouh".

## Message de SM le Roi aux Assemblées annuelles du Groupe de la BAD Arusha (31 Mai 2012)

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète Sa famille et Ses compagnons.

Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie,

Madame et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il M'est agréable d'adresser le présent message aux Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui se tiennent cette année sur le sol de la République sœur de Tanzanie. Je voudrais exprimer la gratitude du Royaume du Maroc au Président Jakaya Mrisho Kikwete, au peuple et au Gouvernement Tanzaniens pour l'accueil de ce nouveau rendez-vous africain, centré sur les défis et les opportunités qui se présentent à notre Continent et sur la place qui devrait être la sienne dans un monde en mutation.

Nous félicitons également les Gouverneurs, le Conseil d'Administration et le Président de la Banque pour la qualité de leur action et pour les efforts déployés pour le bon déroulement de ces Assemblées.

Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage à la qualité de leur gestion qui a permis à la BAD, en dépit d'une conjoncture économique mondiale plutôt défavorable, de consolider son rôle de première banque de développement du Continent. Nous sommes confiant que cette institution saura, grâce à la mobilisation de toutes ses compétences, préserver ses acquis et assurer son avenir avec plus d'optimisme et avec davantage de rayonnement à l'échelle continentale et internationale.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Vos Assemblées se tiennent cette année dans un contexte économique international marqué par la persistance de la crise mondiale, avec son lot d'incertitudes, de risques et de perspectives mitigées en termes de croissance et de reprise économique.

Alors que nos économies continuent d'afficher une résilience remarquable, plaçant l'Afrique en deuxième position après l'Asie en termes de taux de croissance, le Continent n'est pas totalement à l'abri des répercussions de la crise globale.

Au moment où des économies africaines enregistrent des niveaux très élevés de croissance, nombreux sont les pays qui ne seront malheureusement pas au rendez-vous des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment avec des taux de pauvreté appelés encore à augmenter.

Pourtant, notre Continent, riche en ressources naturelles et humaines, connaît de profondes dynamiques de transformation. L'Afrique d'aujourd'hui s'affirme, se tourne vers l'avenir et intègre, de plus en plus, des champs sectoriels dynamiques, tels les infrastructures, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables et le tourisme.

L'Afrique est de nouveau à la croisée des chemins. Elle représente un formidable espace d'opportunités économiques, une véritable zone de haute croissance, en même temps qu'elle a besoin d'un nouvel élan de développement et d'une mobilisation plus accrue de ses ressources humaines et naturelles, avec, il faut le souhaiter, un appui plus affirmé de la Communauté internationale. Les pays africains sont ainsi appelés, plus que jamais, à mettre à niveau leur capital humain, à poursuivre leurs réformes structurelles et à mettre en place des politiques économiques et sociales appropriées, favorables à l'investissement, à l'emploi et à la croissance inclusive.

Pour sa part, le Maroc a pu faire globalement face aux répercussions de la crise mondiale. Il a délibérément choisi la voie judicieuse du développement intégré et de la bonne gouvernance économique, agissant en symbiose sur les dimensions institutionnelles, économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Aussi bien à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, que Nous avons lancée en 2005, qu'à travers les multiples chantiers d'infrastructure et de grandes stratégies sectorielles, ou encore la **réforme du système éducatif** et l'élargissement de la couverture médicale, le Maroc a jeté les bases d'un modèle de développement inclusif et équilibré. Il a ainsi pu réaliser des avancées significatives en matière de dynamisme économique et de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

Les réformes institutionnelles intensifiées récemment par le Royaume, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, ont consacré ce choix résolu et offert au pays un référentiel complet et avancé en matière de gouvernance économique.

Il en est ainsi de l'affirmation des principes de l'économie sociale de marché, du droit de propriété, de la liberté d'entreprendre et de la libre concurrence. Il en est également de la consécration des principes de l'équilibre des finances publiques, de l'indépendance de la Banque centrale, des autorités de régulation et des instances chargées de la bonne gouvernance et de la démocratie participative. Le Royaume a également renforcé son système national de transparence et de lutte contre la corruption, de même qu'il a consacré une charte avancée de droits économiques, sociaux et environnementaux.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc place le Continent auquel il appartient au cœur de son action régionale et internationale. Le Maroc est résolument attaché à la mise en œuvre d'une coopération agissante et solidaire avec son espace africain, et plus globalement au niveau des partenariats Sud-Sud. Il s'est toujours engagé pour la concrétisation de l'unité et de la solidarité africaines, prenant des initiatives et des actions tangibles et prônant la voie du développement humain et durable de l'Afrique et de l'Homme Africain.

Le Maroc qui s'enorgueillit d'avoir été, dès sa propre indépendance recouvrée, aux côtés de tous les mouvements de libération authentiques, n'épargne aujourd'hui aucun effort pour partager son expérience et son savoir-faire avec les pays africains frères dans tous les domaines du développement.

Telle est l'approche que le Maroc a pu développer avec un nombre important de pays africains frères, dans les secteurs sociaux de base, comme dans les domaines traditionnels de la formation et de la coopération technique, et qu'il cherche aujourd'hui à élargir aux secteurs de l'investissement productif, aux transports aériens et maritimes et aux services financiers et bancaires. Placé au centre de nos réformes et de notre stratégie de développement, l'Homme est aussi au coeur des partenariats qu'entretient le Royaume du Maroc avec ses pairs africains, que ce soit au plan bilatéral ou dans le cadre de la coopération triangulaire.

Cette relation, qui constitue à nos yeux un véritable modèle de coopération Sud-Sud, est si précieuse pour nos peuples qu'elle gagnerait à être approfondie et ouverte sur de nouvelles possibilités et des formes plus prometteuses d'action commune au service des populations africaines et de leur bien-être. C'est là une grande exigence qui interpelle les gouvernements et les acteurs institutionnels, mais aussi la société civile et le secteur privé africains, appelés à intensifier cette coopération, à lui donner les assises de sa viabilité et à la rendre plus ciblée et plus efficiente.

Car l'approfondissement de la coopération intra-africaine et du partenariat Sud-Sud est non seulement une exigence morale, au regard des valeurs que nous partageons, mais bien un impératif d'efficacité. C'est une perspective incontournable dans la quête d'une mobilisation de toutes les énergies africaines au service du développement harmonieux et durable de l'Afrique. C'est aussi, il faut le reconnaître, un domaine où nous devrions encore faire preuve de davantage d'audace et de créativité.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons que la BAD ait décidé de saisir l'occasion de ces Assemblées annuelles pour enrichir le processus de formulation de sa nouvelle Stratégie décennale à long terme 2013-2022.

Le Royaume du Maroc est persuadé qu'une telle stratégie constituera un cadre de référence très utile aussi bien à l'action du Groupe de la Banque Africaine de Développement qu'à l'ensemble des institutions financières et bailleurs de fonds intervenant sur le Continent. Le défi pour la BAD est ainsi double : consolider son excellence en tant que première institution de financement du développement en Afrique, d'une part, et travailler à l'explicitation des espaces prioritaires et pertinents de l'action du développement et de mobilisation des ressources de financement, d'autre part.

Nous sommes confiants dans l'action future de la BAD. Nous considérons que la qualité de ses interventions et la confiance dont elle jouit auprès de ses actionnaires, constituent ses principaux atouts qu'il conviendrait de renforcer, en vue d'accompagner, avec efficacité et compétitivité, les projets portés par les pays africains membres.

Dans son action future, la Banque africaine devrait soutenir les chantiers de transformation et de mise à niveau des économies du Continent et de leur repositionnement dans la chaîne de valeur mondiale. Ces chantiers sont autant nombreux que décisifs.

Ils concernent, d'une part, la poursuite des projets d'infrastructures, de transport, d'énergie et de communication, de même que les programmes d'équipements et de services sociaux de base, tels la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable. A cet égard, la BAD sera également sollicitée pour accompagner le développement de l'agriculture africaine et soutenir les réformes structurelles et les stratégies de compétitivité et d'attractivité pour les investissements étrangers.

D'autre part, l'action de la Banque Africaine devrait appuyer les secteurs porteurs et les nouveaux pôles de croissance africains qui innovent et qui tirent pleinement profit des opportunités de la mondialisation, pôles qui renforcent l'image positive d'une Afrique qui change. L'économie verte et les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les nouvelles technologies, les secteurs financiers, sont aujourd'hui autant de gisements de croissance et d'emploi pour les générations d'Africains qui aspirent légitimement à un niveau meilleur de développement humain et de bien-être.

Par ailleurs, la BAD devrait relever, avec l'ensemble de la Communauté africaine, le défi de la bonne gouvernance, car il ne saurait y avoir de développement, d'investissement ou de croissance sans bonne gouvernance. Moins dépendante de l'aide internationale, l'Afrique devrait compter sur son capital naturel et humain et mobiliser ses propres ressources, avec transparence, responsabilité et reddition des comptes.

De même, la BAD gagnerait à préserver sa compétitivité globale, laquelle passe nécessairement par la mobilisation au profit de ses clients, notamment les pays à revenus intermédiaires, de financements à coûts raisonnables et attractifs.

Enfin, convaincu de l'inopportunité de la fragmentation politique et économique du Continent, le Maroc a toujours oeuvré en faveur de l'intégration économique régionale en Afrique , une option plus qu'évidente à un moment où la tendance mondiale est aux regroupements régionaux et au développement de grandes zones d'échange et d'activité. A cet égard, le Royaume du Maroc demeure disposé à appuyer toute initiative que la BAD pourrait utilement prendre en vue de donner corps aux dynamiques d'intégration économique régionale.

Nous sommes convaincus que le potentiel économique de notre Continent sera plus grand et sa portée plus large si les relations intra-africaines parviennent à s'approfondir, aux plans des échanges, des communications et des investissements communs, notamment dans le cadre d'ensembles sous-régionaux volontaristes et effectifs.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Telles sont les quelques dimensions qui Nous paraissent essentielles pour l'action future de la BAD et, plus globalement, pour l'entreprise de développement en Afrique.

J'espère que ces Assemblées annuelles permettront de consolider l'action de la BAD et de faire émerger les véritables priorités du Continent et les voies et moyens appropriés pour y répondre.

Nous réitérons nos vifs remerciements au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie, ainsi qu'au Président de la BAD et à ses organes d'administration et de gestion, en souhaitant plein succès à vos travaux.

Wassalamou Alaikoum Warhmatoullahi Wabarakatouh".

## Message adressé par SM le Roi aux participants à la conférence sur "les défis énergétiques dans l'espace euro-méditerranéen" Ouarzazate (14 Septembre 2012)

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour Nous un motif de fierté que le Royaume du Maroc accueille cette conférence sur "les défis énergétiques dans l'espace euro-méditerranéen", qui se tient sous Notre Haut Patronage, à Ouarzazate, la coquette ville qui abritera le complexe intégré de l'énergie solaire, le premier du genre, dans le cadre de notre stratégie énergétique ambitieuse.

Nous saluons l'heureuse initiative que vous avez prise d'organiser cette importante rencontre, dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre des Conseillers dans notre pays et l'Association parlementaire de la Méditerranée. Nous nous félicitons également de la pertinence du thème retenu, qui s'inscrit dans le cadre de l'incitation à la maturation des idées, et la mise au point de solutions collectives de nature à assurer l'équilibre énergétique et environnemental, dans des espaces qui s'élargissent graduellement à tous les pays de la terre.

Nous saluons, au même titre, votre engagement ferme et ce que vous incarnez comme force de proposition constructive, dans le processus d'élaboration de stratégies et de programmes énergétiques régionaux. A cet égard, Nous rendons un hommage particulier au rôle que les deux Chambres du parlement marocain et les parlements euro-méditerranéens ont joué pour soutenir et accompagner les politiques énergétiques vertes et pour renforcer leur contribution au développement durable.

Mesdames, Messieurs,

La croissance économique et le développement des modes de consommation que connaît le Maroc exigent une promotion qualitative des capacités disponibles, outre l'adoption d'une planification rigoureuse pour faire face à la double problématique énergétique et environnementale.

Si notre pays ne possède pas de ressources d'énergie fossile traditionnelle, en revanche, il dispose, grâce à Dieu, de ressources énergétiques renouvelables éoliennes et solaires de qualité supérieure, ainsi que des conditions appropriées pour leur exploitation, qu'il s'agisse du foncier ou des infrastructures électriques et hydrauliques.

Convaincu de l'importance capitale de la protection et la préservation de l'environnement, et ayant, très tôt, et du fait de sa position géographique, pris conscience des effets potentiels des changements climatiques, le Maroc s'est résolument engagé dans le processus de développement durable, qui est indissociable du développement humain.

Par conséquent, nous ne cessons d'inscrire parmi nos priorités le développement des énergies renouvelables, qui représentent une option incontournable, pour satisfaire une bonne partie des besoins énergétiques de notre pays. Notre objectif est de faire en sorte que les énergies renouvelables puissent couvrir d'ici à 2020, plus de 40 pc des besoins du Maroc en énergie électrique, dans le cadre de partenariats fructueux entre les secteurs public et privé.

Si le coût de l'énergie reste élevé à ce jour, il n'en demeure pas moins que cette source énergétique renouvelable représente un choix stratégique prometteur, compte tenu de la disponibilité de technologies sophistiquées permettant de stocker les énergies nécessaires pour répondre à nos besoins, surtout dans les périodes de consommation de pointe.

Outre la production d'énergie électrique, ce secteur constitue une base de développement vert. Il offre, de surcroît, une opportunité favorable au développement économique et social, un développement à même d'assurer à notre pays la possibilité d'un positionnement industriel compétitif. Il favorisera, en plus, une recherche scientifique et technique innovante, fermement adossée au développement. Il permettra, par ailleurs, de doter nos jeunes d'une éducation environnementale citoyenne, et d'une culture d'utilisation optimale des énergies alternatives, ceci outre le fait de leur assurer une formation qualifiante, d'employabilité renouvelable, constamment évolutive. De même, il faudra s'atteler au renforcement du développement local des régions qui accueillent ces projets et qui se caractérisent souvent par leur éloignement géographique du centre.

En adoptant ces énergies renouvelables, nous visons, à terme, la réalisation d'un développement intégré du secteur énergétique et l'utilisation efficace de nos ressources, de sorte à assurer la sécurité énergétique de notre région et à garantir un développement durable et équilibré sur les deux rives de la Méditerranée.

Nous saisissons l'occasion de la réunion de cette importante conférence pour exprimer Notre considération et Nos remerciements à tous nos partenaires, pour l'intérêt et le soutien qu'ils accordent à la réalisation d'une structuration innovante du premier projet du plan marocain d'énergie solaire. Ce plan, de portée mondiale, connaîtra un début d'exécution avant la fin de l'année en cours. Nous entendons mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour en assurer le succès.

Mesdames, Messieurs,

Les énergies renouvelables, surtout solaire et éolienne, nécessitent le parachèvement de toutes les conditions d'efficacité financière et économique permettant de relever les défis des changements climatiques. Il faudra notamment prendre en charge les problématiques liées à la nécessité de concilier entre la production de l'énergie et la protection du climat contre la pollution, d'autant plus que la production d'énergie compte parmi les principales causes d'émission de gaz à effet de serre.

Ainsi, ayant conscience des dangers qui pèsent sur l'équilibre environnemental, notre pays a entrepris l'élaboration d'une charte nationale de l'environnement et du développement durable, ayant vocation à favoriser l'appropriation collective de la culture environnementale et sa traduction concrète dans le comportement des individus et des groupes, avec, en parallèle, le souci constant d'améliorer la gouvernance environnementale.

Or, cette dynamique ne peut produire ses effets bénéfiques de façon optimale sans la mise en place d'une intégration régionale efficace, laquelle est accessible à travers l'instauration d'un groupe euro-méditerranéen d'énergie.

Par conséquent, les pays de la rive nord de la Méditerranée qui ont pris des engagements fermes pour développer un système énergétique varié peuvent réaliser leurs objectifs dans des conditions optimales, en se prévalant des avantages que présente le développement de ce type d'énergie dans les pays de la rive sud. En effet, la possibilité dont disposent ces pays en termes de qualité des ressources, et de disponibilité d'infrastructures foncières, électriques et hydrauliques, sont de nature à favoriser une meilleure productivité d'énergie électrique, à revenus partagés et mutuellement bénéfiques.

C'est pourquoi Nous espérons voir traduire cette convergence des objectifs en un agenda stratégique d'intérêt mutuel, à travers la mise en place d'un cadre institutionnel, qui garantisse la mise en concordance des législations issues des parlements de l'espace euro-méditerranéen. Cette démarche devrait permettre d'attirer les investissements publics et privés, et inciter les institutions financières à s'impliquer dans le financement des énergies renouvelables.

Avec cette approche, il sera possible d'exporter de l'énergie électrique de la rive sud à la rive nord de la Méditerranée, dans les délais les plus courts, et de répondre ainsi à une nécessité pressante qui interpelle des institutions comme la vôtre, outre les gouvernements, les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile.

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat interparlementaire dont votre rencontre aujourd'hui offre un exemple prometteur, donnera aux institutions parlementaires et à leurs partenaires publics et privés de l'espace euro-méditerranéen, l'occasion d'échanger leurs vues et leurs expériences sur les stratégies énergétiques des Etats de l'espace euro-méditerranéen, et aussi sur l'expérience menée dans ce domaine par le Maroc qui a fait des énergies renouvelables une priorité nationale au sein de la nouvelle génération de ses grands projets de réforme et de développement.

Nous sommes certains que cette conférence et les rencontres et séminaires du même genre sont de nature à renforcer les compétences des législateurs sur un thème à double vocation technique et stratégique. Ils permettront de formuler des propositions susceptibles de consolider des partenariats pragmatiques entre nos pays. Car il s'agit d'accélérer la dynamique d'intégration énergétique et économique dans l'espace euro-méditerranéen, et ce, dans le cadre du processus visant à conforter la société du savoir, de la démocratie et du développement durable et humain, processus dans lequel le Maroc s'est engagé avec résolution et confiance.

A Mesdames et Messieurs les parlementaires, et à toutes les participantes et tous les participants, nous souhaitons la bienvenue et un agréable séjour dans leur deuxième pays, le Maroc.

Que le Très Haut vous accorde plein succès dans vos travaux.

Wassalamou alaïkoum wa rahmatoullahi wa barakatouh.

**2013**

## Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants aux travaux de la conférence diplomatique pour la facilitation de l'accès des déficients visuels aux œuvres publiées Marrakech (18 juin 2013)

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, sa famille et Ses compagnons.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour Nous un motif de joie que le Maroc accueille cette conférence diplomatique de l'Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il Nous plaît, à cette occasion, de souhaiter la bienvenue à nos hôtes en provenance des Etats membres de cette prestigieuse organisation, aux responsables de l'OMPI et aux représentants des Organisations régionales et internationales, ainsi qu'aux différents acteurs de la société civile et du secteur privé.

Nous nous félicitons de votre choix de tenir cette Conférence diplomatique de l'OMPI pour la première fois dans un pays du Sud, arabe et africain, et plus précisément à Marrakech qui a abrité tant de conférences internationales importantes. Nous y sommes également sensible parce que cette Conférence revêt une importance d'autant plus grande qu'elle est vouée à un noble objectif, en l'occurrence l'adoption d'un Traité International sur les Limitations et Exceptions visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, aux œuvres publiées protégées par les droits d'auteur.

A cette occasion, Nous tenons à rendre hommage au Directeur Général de l'OMPI, Monsieur Francis GURRY, pour les grands efforts et les précieuses initiatives qu'il entreprend afin de renforcer l'action internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, et de lui assurer davantage d'équilibre et d'efficacité. Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué ou contribuent encore à rendre justice à tout un pan des déficients visuels à travers le monde. Nos remerciements s'adressent également aux gouvernements et aux parties prenantes, des pays du Nord comme des pays du Sud, qui se réunissent aujourd'hui à Marrakech pour donner corps à ce noble dessein.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que plus de 300 millions de personnes sont atteintes de déficience visuelle dans le monde, dont 45 millions, selon les statistiques de l'OMS, sont aveugles, et leur nombre risque de doubler d'ici 2020.

D'où l'importance de votre conférence et la pertinence du timing de l'adoption du Traité de Marrakech. En effet, nous en attendons le premier texte international dans les annales de I'OMPI qui prévoit des exceptions et imitations exceptionnelles au droit d'auteur. Ce sera le premier du genre dans le dispositif juridico-doctrinaire, relatif au droit d'auteur.

Nous vous invitons donc à mesurer la portée des espérances légitimes et des attentes liées au Traité, qui doit être appréhendé sous l'optique des Droits de l'Homme.

En effet, les non et mal voyants, victimes de leur handicap et de leur incapacité de jouir pleinement de leur droit d'accès aux différentes œuvres multidisciplinaires protégées, resteront privés de leur droit à l'égalité dans ce domaine. La préservation de leur dignité humaine passe impérativement par la nécessité de transcender leur handicap et de contribuer à leur épanouissement personnel.

Nous n'avons pas de doute que l'adoption attendue du Traité international fera date comme un jalon des plus rayonnants dans l'histoire de l'OMPI, non seulement parce qu'elle représentera une législation nouvelle civilisée, mais également en raison de sa noble portée humaine qui traduit clairement notre volonté commune de faire prévaloir les valeurs authentiques d'entraide et de solidarité humaine.

A cet égard, nous saluons l'approche juridico-morale dans laquelle s'inscrit cette initiative historique. Nous gardons à l'esprit les valeurs sublimes qui président à l'esprit de ce traité. Elles reposent sur les principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'intégration, ainsi que la garantie d'une participation pleine et effective des handicapés, non seulement en tant que parties prenantes dans la vie sociale, mais également en tant qu'acteurs majeurs dans l'effort de développement économique de leurs pays respectifs.

En effet, selon les statistiques des Organisations internationales, la malvoyance est grandement liée à des situations sociales et économiques défavorables. 90 pc des non-voyants dans le monde se trouvent dans les pays en développement, dont une grande majorité sur le continent africain.

D'où l'impératif de tout mettre en œuvre pour lever les entraves à leur intégration dans les chantiers de développement durable, de sorte qu'ils bénéficient des mêmes droits que les autres pour ce qui concerne l'accès au savoir et à l'information.

Ce Traité des exceptions est plus qu'un acte de solidarité internationale, il est un instrument novateur dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Bien plus, il est susceptible de faire de ces déficients visuels, des citoyens égaux en droits et des acteurs contribuant, de façon concrète, au développement de leur pays, transcendant leurs handicap et œuvrant pour leur propre épanouissement.

Le consensus sur le Traité de Marrakech, que Nous appelons de nos vœux, permettra assurément de réparer l'oubli commis lors de la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et réparé en 2010 par la Déclaration ministérielle sur la mise en œuvre des OMD. C'est dire l'importance de ce futur Traité, non seulement en tant qu'instrument de l'OMPI, mais également en tant que jalon pour l'intégration des droits des non et malvoyants dans l'agenda post 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En accueillant cette Conférence, le Maroc tient à marquer son adhésion effective à toutes les initiatives et démarches consacrées aux nobles objectifs de ce projet de Traité. De surcroit, il réaffirme souscrire pleinement aux efforts déployés par l'OMPI dans le cadre de l'harmonisation des législations nationales en vue d'adopter un Traité qui prévoit des limitations et des exceptions relatives à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, en faveur des aveugles et des déficients visuels.

Notre pays a accordé, depuis des années, une grande importance à la cause des personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes et les déficients visuels. Au niveau national, le Maroc s'est, en effet, engagé dans un grand chantier de réforme visant l'intégration pleine et entière des personnes non et malvoyantes dans la société.

Ainsi, Notre pays a, très tôt, pris des mesures en faveur de cette communauté en adoptant, en 1980, une Loi relative à la protection sociale des aveugles et des faibles de vue. Celle-ci prévoit, entre autres, la mise en place de programmes spéciaux pour la formation et l'éducation des déficients visuels en vue d'assurer leur intégration et leur réinsertion sociale, professionnelle et culturelle.

A cette occasion, Nous tenons à rendre un hommage appuyé à l'engagement et au dynamisme du tissu associatif marocain, qui œuvre pour l'intégration, l'éducation et la promotion de cette communauté. Nous saluons plus particulièrement l'action noble et responsable que l'Organisation Alaouite pour la Protection des Aveugles mène inlassablement dans ce domaine.

Au niveau international, le Maroc a été parmi les premiers pays avant adhéré sans réserve à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif, en 2007.

Conformément à ses obligations internationales en la matière, et dans le cadre de Notre bienveillante et constante sollicitude à l'égard de ce segment de la population marocaine, une stratégie nationale visant le renforcement de l'arsenal juridique pertinent a été mise en place. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi relatif à la consolidation des droits des personnes handicapées, qui sera soumis prochainement au Parlement. Il sera conforté par la promulgation d'une autre loi visant la promotion de la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le Maroc se réjouit d'être parmi les rares pays à avoir constitutionnalisé les droits des handicapés. En effet, la nouvelle Constitution de 2011 a consacré la pleine jouissance des personnes à besoins spécifiques de leurs droits fondamentaux. Parallèlement, elle fait obligation aux pouvoirs publics d'"élaborer et mettre en œuvre des politiques qui visent à réhabiliter et intégrer dans la vie sociale et civile les handicapés physiques sensorimoteurs et mentaux et faciliter leur jouissance des droits et libertés reconnus à tous".

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale en général et les Etats membres de l'OMPI en particulier, ont l'obligation morale de lever tous les obstacles à l'accès des non et malvoyants à la culture, à la science, aux nouvelles technologies et aux supports de l'information et de la communication.

Aussi, à l'ère de la globalisation, votre Conférence diplomatique pourra contribuer à donner à cette mondialisation un visage humain en adoptant le Traité international pour lequel vous êtes réunis aujourd'hui à Marrakech, et qui permettra à cette communauté de découvrir, explorer et exploiter les œuvres universelles du savoir. C'est également en la faisant bénéficier des exceptions prévues à cet effet que ce traité donnera l'opportunité à cette communauté de participer à l'enrichissement du patrimoine universel du savoir et de la connaissance.

Nous souhaitons à nouveau la bienvenue aux participants à cette importante conférence dans leur deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour à Marrakech symbole d'ouverture et terre de dialogue entre les civilisations. Nous implorons également le Très Haut de couronner vos négociations de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

**2014**

## message de SM le Roi aux participants aux troisièmes assises des adeptes de la Tarika Tijania à Fès (14 mai 2014)

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons

Eminences,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons tout d’abord à exprimer la joie et la fierté que Nous inspire cette réunion bénie. Les adeptes de la TarikaTijania tiennent ces assises pour la troisième fois au Royaume du Maroc dont la capitale spirituelle, Fez, abrite le mausolée du pieux savantissime Sidi Ahmed Tijani, fondateur de la Tarika précitée.

Comme vous le savez, le vénéré saint homme Sidi Ahmed Tijani a choisi cette ville comme lieu de résidence, siège principal de sa Zawiya et centre de rayonnement de la Tarika qui porte son nom. Loin d’être une coïncidence ou le fruit du hasard, ce choix tient au fait que le saint homme mesurait à quel point le Maroc était attaché à l’Islam, soucieux de se conformer aux prescriptions de la “Sounna” du Prophète, le Sceau des Messagers, Notre aïeul, l’élu de Dieu – paix et salut sur lui-. Ce choix s’explique également par la sollicitude toute particulière que manifestaient les Rois du Maroc – Nos glorieux ancêtres – aux savants et aux figures de proue du Soufisme. Il est dû, en outre, à cette particularité qui caractérise l’histoire du Maroc, à savoir la “Beïa” (allégeance) à “Imarat Al Mouminine” (Commanderie des croyants). En effet, cette institution a été un socle d’appui pour l’Islam sunnite médian dans Notre Royaume. Elle représente pour le peuple marocain un sanctuaire de sécurité, un havre de paix, et un pôle de convergence et de convivialité.

Voilà pourquoi, dans le Nord-Ouest de l’Afrique, le Maroc a toujours été une citadelle inexpugnable, un phare balisant la voie du salut, éclairant les consciences dans toutes les contrées sub-sahariennes, sous l’impulsion de ses grands monarques et sous la direction de ses oulémas émérites et de ses soufis accomplis, qui joignaient à la maîtrise de la loi, l’orthodoxie de la méthode et la quête de la vérité.

La TarikaTijania fut fondée par le saint homme, le parangon de la vertu, Sidi Ahmed Tijani au 12ème siècle de l’hégire. Elle s’est construite sur le socle de la foi, de la piété et de la quête constante de la bénédiction divine. Elle a pris son essor en alliant science de l’apparent et science ésotérique, en intensifiant les efforts, et en multipliant les invocations de Dieu. Elle s’est attachée aux prescriptions de la Sounna Prophétique, en s’investissant dans l’unification de la communauté et dans la diffusion de l’amour et de la concorde au sein de la Oumma. Dans cette entreprise exaltante, la TarikaTijania a été l’objet d’une parfaite et constante sollicitude de la part de Nos vénérés aïeux, les Rois de la Dynastie Alaouite. En tête de ces monarques fut le Sultan Moulay Slimane, qui a accueilli chaleureusement avec tous les égards dus à son rang, le Cheikh Sidi Ahmed Tijani, à son arrivée dans cette cité dont les oulémas et les disciples ont, comme il se devait, manifesté à son égard, une grande réceptivité spirituelle.

Nul n’ignore le rôle majeur que la TarikaTijania a joué dans toute la région sub-saharienne et le Sahel occidental, à l’Est, comme à l’Ouest, dans la diffusion de l’Islam authentique et la propagation des vertus morales qu’il prône. Nous savons comment ses adeptes se sont employés, avec sincérité et dévouement, à extirper des milliers d’africains du carcan mystificateur du paganisme et de l’idolâtrie, et à les soutenir dans leur résistance contre le colonialisme. Grâce au message radieux qu’ils ont propagé et à l’éducation édifiante qu’ils ont prodiguée, l’Islam s’est affirmé comme la voie idoine de la piété et de la probité, de l’amour et de la fraternité pour tous les pays et les contrées qui ont accueilli de bonne grâce le message de la Tarika. Le Maroc est donc resté, sous la conduite de mes glorieux aïeux, fidèle à ses traditions ancestrales de soutien et de sollicitude à l’égard du soufisme et de ses adeptes. Leurs mausolées et leurs “zaouiyas” étaient l’objet de toutes les attentions et tous les égards, tant qu’ils s’astreignaient à la voie de la Sounna Prophétique et à l’unité de la nation et de la communauté sous la direction de la Commanderie des Croyants. A celle-ci revient la charge de veiller à la préservation de la communauté de rite de la Oumma, de son unité nationale et de son intégrité territoriale. Il lui appartient également de veiller à la diffusion des valeurs prônant le juste milieu, la modération et la coexistence et favorisant le renforcement des liens de fraternité entre les africains. Car, en effet, cette fraternité constitue le socle inébranlable sur lequel reposent les édifices de coopération dans tous les domaines de développement humain en Afrique.

Ce sont autant de motifs pertinents pour que Nous demeurions, en Notre qualité d’Amir Al-Mouminine (Commandeur des croyants) attaché à la protection de l’espace religieux, à la consolidation des valeurs de tolérance et de modération prescrites par l’Islam, et au rejet de l’extrémisme aveugle et de la politisation tendancieuse de la religion. C’est cette démarche que Nous essayons d’enraciner dans le Royaume, et que Nous mettons en œuvre en collaboration avec nos frères les Chefs d’Etat africains. Nous avons à cœur de coopérer de façon constructive avec les pays islamiques frères, en vue de sceller les liens d’unité et de complémentarité entre nous, de récuser la discorde et les dissensions et de soutenir le bon voisinage avec nos frères maghrébins.

Mesdames, Messieurs,

Cette politique éclairée, que Nous menons avec foi et détermination, s’inscrit dans une optique unitaire résolue et dans une stratégie ambitieuse fondée sur la dynamisation du rôle du soufisme dans la dissémination de la sécurité spirituelle et la diffusion des valeurs d’amour et de concorde, loin du fanatisme et de la haine. C’est dans ce contexte que la TarikaTijania tient les présentes assises. Elle s’apprête à se pencher sur des questions internes, celles relatives à ses zaouiyas et à la coordination entre les responsables de ses organes. Elle va engager des échanges de vues afin d’élaborer des plans d’action pour une mise à niveau de l’éducation spirituelle à la lumière des nouvelles réalités. Tout cela traduit à quel point vous mesurez la nécessité pour la TarikaTijania de remplir pleinement sa mission dans cette conjoncture historique pour les sociétés musulmanes. En effet, celles-ci ont besoin, plus que jamais, du concours de tous les oulémas, théologiens, soufis et autres parties prenantes pour relever le défi de l’extrémisme aveugle et contrecarrer les démons du séparatisme et de la division.

Pour répondre à une exigence aussi pressante, il n’y a d’autre choix que de procéder à une mobilisation collective de tous ceux qui appellent à un Islam médian dans sa démarche sunnite en terre d’Islam. Car il s’agit de barrer la route aux chantres du radicalisme, du terrorisme, de la dissension, du démembrement et des doctrines mystificatrices. Nul doute que les zaouiyastijaniyas, avec tous leurs adeptes, sont appelées à concrétiser les prescriptions de leur juste crédo, fidèles, comme toujours, à la Sounna Prophétique, animées de la volonté de répandre l’amour et la fraternité parmi leurs adeptes, et d’élever la conduite et le comportement de leurs affiliés. Elles œuvreront ensemble, dans un esprit de solidarité effective, pour resserrer les rangs et transcender les velléités de division et de dissension.

Aussi, la réunion, que vous tenez aujourd’hui, Eminences, sur la terre du Royaume du Maroc, vient refléter l’intérêt particulier que Nous attachons au soufisme et à la mise en œuvre de l’approche éducative qui lui est propre, et qui vise à amender la personnalité de l’individu musulman. En effet, vous aurez l’occasion de mesurer toute la bienveillante et constante sollicitude dont Nous vous entourons, et la volonté dont il est fait preuve, sur instruction de Notre Majesté à notre ministre des Habous et des affaires islamiques, pour vous assurer les conditions propices au dialogue, à l’échange d’avis et d’exhortations et à l’entente. Ainsi se réalisera Notre vœu de vous voir remplir la mission éducative et spirituelle qui vous incombe, par la prise en charge concrète et, voire, la rénovation du rôle dont se sont acquittées, aux époques lointaines, les confréries soufies, entre autres la Tijania. En effet, elles œuvraient à concilier charia et mystique confrérique avec un souci d’harmonie et de discipline, à unir les cœurs, à fédérer toutes les composantes de la Oumma islamique autour d’un même credo, notamment dans la région du Maghreb arabe, et à les aiguillonner sur le chemin de l’unité, de la cohésion et de la concorde.

Mesdames, Messieurs,

Eu égard à la charge suprême de la Commanderie des Croyants dont Dieu Nous a investi, Nous avons constamment manifesté Notre sollicitude aux confréries soufies qui veillent à inculquer à leurs adeptes les valeurs morales inspirées de la vertueuse Sunna du Prophète et de Sa tradition sublime.

Ces égards leur sont montrés à l’intérieur et à l’extérieur du Maroc, plus particulièrement dans les pays africains frères où Nous nous attachons à raffermir les liens unissant leurs peuples et à renforcer davantage la coopération étroite avec leurs directions éclairées. Notre seul objectif est d’aider ces pays à assurer leur renaissance, à développer leurs potentialités et à disséminer les valeurs de tolérance, de coexistence, de concorde et de cohésion entre leurs différentes composantes. En cela, Nous sommes convaincu de l’opportunité de mobiliser les énergies spirituelles et de mettre en œuvre l’approche divine pour leur permettre de façonner leur personnalité propre.

**2017**

## Message de sa Majesté le Roi adressé aux participants à la 10ème édition de la "World Policy Conference" (3  Novembre 2017)

‘’Louanges à Dieu, Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons, Excellences,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il M’est agréable de M’adresser aux participants à la réunion annuelle de la « World Policy Conference », qui tient sa dixième édition, à Marrakech

Placée sous Notre Haut Patronage, cette importante rencontre dans la ville ocre offre, à d’éminentes personnalités issues d’horizons divers, l’opportunité de débattre des grands enjeux régionaux et internationaux. Elle contribue également à améliorer la gouvernance dans ses dimensions de réflexion, de décision et de contrôle, afin de promouvoir un monde plus ouvert et plus respectueux de la diversité.

La réflexion approfondie dans le cadre d’un débat constructif permettra, sans nul doute, l’émergence d’idées nouvelles et de solutions susceptibles d’améliorer encore le modèle de développement de nos pays.

Les avancées indéniables et reconnues de l’Afrique ne sont pas passées inaperçues et ont été suivies avec un intérêt croissant par la Communauté internationale.

Certes, la voie vers la prospérité est un processus complexe et de longue haleine. Néanmoins, les grandes aspirations des citoyens, notamment africains, ne peuvent se concrétiser qu’à travers des programmes de développement humain et économique inclusifs qui s’inscrivent dans une dimension régionale ou continentale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Africain convaincu, Je plaiderai donc, une nouvelle fois, pour l’accompagnement de cette Afrique qui a su se forger sa propre destinée, à la faveur de réformes structurelles audacieuses engagées, à moyen et long termes, dans de multiples secteurs.

Il est de notre devoir de promouvoir des stratégies novatrices et des politiques ambitieuses, fondées sur les succès d’ores et déjà acquis et s’inspirant d’initiatives mondiales réussies, adaptées à la diversité de nos réalités sociales, économiques et culturelles.

Il s’agira notamment, de renforcer le fonctionnement des institutions, de conforter la bonne gouvernance et d’améliorer substantiellement la qualité de l’utilisation des fonds publics.

Par ailleurs, la richesse de l’Afrique en capital humain constitue, aujourd’hui, une opportunité unique pour son développement. Participant pleinement à une transformation économique vertueuse du Continent, la jeunesse africaine, loin de constituer un handicap, s’avère un atout majeur.

Aussi l’élaboration et la mise en œuvre de politiques judicieuses en matière d’éducation, de formation professionnelle et de santé, permettront-elles une meilleure insertion de ces jeunes dans le tissu socio-économique de nos pays. Ces initiatives se traduiront par une croissance accrue, inclusive et soutenue, qui engendrera création d’emplois et augmentation de productivité.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre Continent regorge également d’énormes ressources naturelles qu’il importe de valoriser pleinement.

Dans ce sens, la transformation du secteur agricole, la mise en place de passerelles et de synergies avec son pendant industriel permettront également de créer des emplois.

La transformation de l’agriculture africaine devra s’opérer à tous les niveaux, de la production primaire à la valorisation agro-industrielle. Elle permettra de mieux exploiter le potentiel agricole considérable de notre Continent, en l’occurrence ses terres arables, et de pallier les difficultés socio-économiques subies par les acteurs de ce secteur, difficultés liées notamment à une productivité relativement faible.

Cela nous conduit à évoquer le concept de «Révolution verte ». Cette révolution verte que nous souhaitons repose sur le renouvellement profond des technologies, des modes de production, adapté au contexte africain et au changement climatique.

Je suis heureux de voir que les engagements pris par le Maroc, en vue d’accélérer la croissance agricole et de réaliser un développement durable en Afrique, contribuent utilement à satisfaire, à l’échelle continentale, les besoins alimentaires de tous les Africains.

L’industrie africaine, quant à elle, manque encore de compétitivité. Ses deux principaux défis sont le développement d’activités innovantes et la formation d’une main-d’œuvre qualifiée.

En même temps que l’investissement privé, des formes nouvelles de financement et de partenariats doivent graduellement se développer afin de favoriser la multiplication de projets porteurs de transformation et d’accélérer leur rythme d’exécution.

Enfin, nous ne pouvons ignorer qu’il est urgent de régler définitivement et avec pragmatisme le manque d’infrastructures sur notre Continent. Nous savons tous que là où sont établis des routes, des connections et des réseaux, le développement passe et la précarité disparaît.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il est temps de reconfigurer les priorités stratégiques de la Communauté internationale en reconsidérant l’apport de l’Afrique. A la lumière des récents développements et des avancées reconnues du Continent, il est primordial que notre Continent soit au centre d’un échiquier mondial redessiné et qu’il se fasse entendre sur la scène internationale.

L’Afrique est ouverte à des partenariats multidimensionnels couvrant les domaines institutionnels et politiques, économiques, sociaux et environnementaux, aussi bien que les sphères liées à la prévention de la radicalisation et à la lutte contre le terrorisme.

En conjuguant le potentiel de la coopération Nord-Sud et les expériences des uns et des autres, les décideurs peuvent construire une coopération plus solide, plus réaliste et surtout plus équitable. C’est en ce sens qu’un partenariat Nord-Sud rénové prend toute sa mesure.

Je suis persuadé que, en étant soudée, solide et pragmatique, l’Afrique pourra se positionner dans un tel processus. A cet égard, Je relève, avec satisfaction, la volonté commune d’aboutir à une plus grande intégration entre pays africains.

Cette intégration nécessite que l’ensemble des intervenants, publics et privés, se saisissent avec pragmatisme de toutes les opportunités qu’ils répondent solidairement aux défis et aux menaces.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd’hui, l’ère d’une Afrique passive qui pâtit de son environnement complexe est dépassée. Une Afrique qui s’engage se substitue à une Afrique qui subit.

A cet égard, les potentialités et les atouts du Continent sont mieux exploités et appréhendés quand une croissance à forte intensité rejaillit sur l’ensemble de la population.

Le Continent se dirige résolument vers la prospérité ; il se transforme rapidement selon son propre modèle et des partenariats aujourd’hui très diversifiés. Ainsi se dessine une Afrique des alternatives et non pas des contraintes.

Néanmoins, pour préparer le futur des jeunes générations africaines, les efforts doivent être canalisés et les objectifs arrêtés fermement poursuivis.

Au-delà des partenariats traditionnels, Sud-Sud ou Nord-Sud, toujours plus nombreux et plus dynamiques, Je vous invite à réfléchir à de nouveaux cadres d’échanges et de partenariats, au service d’un meilleur avenir à nos populations.

Je vous remercie”.

**2018**

## Message de SM le Roi à la 5ème Conférence islamique des ministres chargés de l’Enfance Rabat (21 Février 2018)

“Louange à Dieu,.

Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Excellence, le Directeur général de l’Organisation islamique pour l’Education, les Sciences et la Culture,.

Mesdames et Messieurs les ministres,.

Mesdames, Messieurs,.

Il Nous plaît de souhaiter aux participants à la cinquième Conférence islamique des Ministres chargés de l’enfance la bienvenue dans leur deuxième pays, le Maroc, qui abrite ces assises préparées par l’Organisation islamique pour l’Education, les Sciences et la Culture.

Nous tenons d’abord à exprimer à cette Organisation prestigieuse et à l’ensemble des Etats-membres, toute la considération que Nous inspirent leurs efforts louables en matière de protection de l’enfance.

Nous vous félicitons d’avoir retenu, pour cette session, le thème intitulé : « Pour une enfance en sécurité ». Ce choix témoigne de l’importance désormais cruciale des questions de l’enfance. Il atteste aussi de votre engagement commun en faveur de cette thématique et souligne la nécessité de veiller à la sécurité des enfants et de protéger leurs droits, tels que reconnus universellement.

En outre, cette rencontre, placée sous Notre Haut Patronage, traduit la prise de conscience collective des périls, multiples et enchevêtrés, qui guettent nos enfants. **Des potentialités hypothéquées et un avenir menacé, voilà ce qui les attend si nous ne les protégeons pas par le biais de l’éducation, et si nous ne les dotons pas des qualifications nécessaires en termes de connaissances et de valeurs civilisationnelles. Un tel encadrement leur permettra de s’insérer aisément dans la société du savoir et de la communication et de s’ouvrir aux cultures du monde et aux nouveautés de l’heure.**

Je suis totalement persuadé que cette importante conférence sera l’occasion de faire le point sur la situation de l’enfance dans les pays islamiques et d’échanger les expériences et les savoir-faire accumulés dans ce domaine spécifique. Il y sera également question d’engager une réflexion sereine et lucide sur les moyens indiqués pour relever les défis sans cesse croissants auxquels ces pays sont appelés à faire face en la matière.

Excellences,.

Mesdames, Messieurs,.

En accueillant votre conférence, le Royaume du Maroc confirme son engagement constant en faveur de l’Action islamique commune en général, et d’un thème aussi crucial que celui de la construction de notre avenir commun, en particulier.

Voilà pourquoi le Maroc est disposé à partager avec tous les pays frères l’expérience qu’il compte à son actif en matière de protection, de sécurité et de prise en charge de l’enfance. Les éléments constitutifs de cette expérience vont, d’ailleurs, vous être présentés au cours de cette conférence.

Voilà près d’un quart de siècle, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, avait souligné dans Son Message adressé en 1994 au premier Congrès national sur les droits de l’enfant que le futur de l’humanité reposait sur les épaules de ses enfants, et qu’elle plaçait en eux ses espoirs pour rêver de lendemains meilleurs. Le défunt Souverain avait également déclaré ce jour-là que le degré de civilisation des nations et des peuples se mesurait à l’aune de l’intérêt et de la sollicitude dont ils entourent leurs enfants.

Moins d’une année après cette déclaration, ce congrès donnait naissance à l’Observatoire national des droits de l’enfant, dont la présidence a été confiée à Notre Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryam. Depuis lors, elle n’a cessé de déployer des efforts méritoires pour améliorer la situation de l’enfance marocaine, notamment pour ce qui touche aux volets de la vie sociale des enfants et de leurs droits.

En 1999 a été fondé le Parlement de l’enfant, qui s’affirme aujourd’hui comme un haut-lieu d’initiation à la démocratie et aux valeurs citoyennes. Son action est marquée par une participation effective des enfants et leur engagement actif à tous les niveaux de la vie politique.

Depuis Notre Accession au Trône, Nous nous sommes attaché à renforcer cette dynamique par la mise en place d’institutions compétentes et l’élaboration des législations nécessaires pour appuyer les dispositifs de protection de l’enfance.

Afin de consolider ces acquis, Nous avons imprimé une forte impulsion à l’action dédiée à la protection de l’enfance et à l’amélioration de sa situation. En effet, dans la Constitution de 2011, il est désormais stipulé que l’Etat assure une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale.

**La même disposition constitutionnelle prévoit que l’enseignement fondamental est un droit de l’enfant et une obligation de la famille et de l’Etat, et qu’il est créé un Conseil consultatif de la famille et de l’enfance.** D’ailleurs, la loi organique relative à cette institution a été approuvée et Nous procéderons bientôt à son installation.

Illustrant Notre volonté d’améliorer les conditions de vie des catégories sociales en situation de précarité, Nous avons lancé l’Initiative nationale pour le Développement humain. **La vocation fondamentale de ce projet est d’assurer une vie meilleure aux enfants, notamment ceux parmi eux qui sont en proie à la marginalité et à la détresse matérielle, et de les prémunir contre les fléaux de l’analphabétisme, de la pauvreté et de l’exclusion.**

Parallèlement à cela, Nous veillons à assurer le suivi et l’évaluation du Plan national de l’Enfance, que les intervenants concernés avaient adopté au cours du douzième Congrès national des droits de l’enfant.

Nous nous sommes également employé à consolider la cohésion de la cellule familiale à travers l’adoption d’un Code de la Famille avancé, consacrant le principe de respect de l’intérêt supérieur de l’enfant et assurant, en toutes circonstances, la protection de ses droits. A cet égard, Nous lançons un appel pour que l’application de ce Code soit accompagnée d’une évaluation propre à corriger les insuffisances révélées par la pratique.

Pour conforter cette orientation visant à assurer sécurité et protection aux enfants, nous avons procédé à la promulgation d’une série de lois pertinentes. Citons, à titre illustratif, la modification de loi attribuant la nationalité marocaine à un enfant né d’une femme marocaine et d’un père étranger. Il y a aussi la loi interdisant l’emploi des mineurs et celle portant sur la création et l’administration des établissements de protection sociale.

Intrinsèquement constructifs, ces chantiers et ces initiatives ont permis la mise en place d’un dispositif intégré et cohérent pour mieux protéger les enfants et les familles. Il s’agit d’une réponse nationale aux multiples problématiques liées à la protection de l’enfance.

Nous avons conscience que la protection des enfants et la préservation de leurs droits ne peuvent être assurées en dehors du giron familial. Voilà pourquoi nous avons adopté des mesures d’accompagnement visant à leur offrir un meilleur environnement familial et social.

A cette fin, Nous avons donné Nos instructions pour que le Fonds d’entraide familiale fasse aussi bénéficier de ses prestations les mères nécessiteuses et celles qui, suite à une rupture du lien conjugal, se trouvent exposées avec leurs enfants à la négligence et à la pauvreté, ainsi que les veuves sujettes à la précarité et à l’exclusion.

A la mise en service du Fonds d’appui à la Cohésion sociale s’ajoute la création de cellules spécialisées dans la prise en charge des femmes et des enfants au sein des juridictions et des hôpitaux publics, ainsi que l’assistance psychologique aux enfants.

Excellences,.

Mesdames, Messieurs,.

Notre intérêt pour l’amélioration de la situation de l’enfance au niveau national, n’a d’égal que Notre souci de voir notre pays adhérer aux Accords et aux Traités internationaux de protection de l’enfance et honorer les engagements qui en découlent.

Rappelons à cet égard que le Maroc a été un pays précurseur par son adhésion, dès 1993, à la Convention des Nations Unies sur les droits de l’enfant, et par la ratification ultérieure de son Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications.

Nous avons œuvré non seulement à protéger l’enfance marocaine, mais aussi à faire bénéficier les immigrés de l’action menée dans ce sens. C’est ainsi qu’a été adoptée une stratégie nationale d’immigration et d’asile fondée sur une approche humanitaire qui, dans le cadre du processus de régularisation de la situation des migrants, donne la priorité aux groupes vulnérables, aux enfants et aux demandes de regroupement familial.

Ayant à l’esprit les principes internationaux de protection de l’enfance, Nous saisissons cette occasion pour évoquer les conditions dramatiques dans lesquelles beaucoup d’enfants vivent à travers le monde, et en particulier dans certains pays arabes, africains et asiatiques; sans oublier, bien entendu, les régions en proie à des guerres ou à des conflits ethniques, où les enfants sont clochardisés et exploités à des fins criminelles.

Au vu de cette situation tragique qui interpelle la conscience mondiale, Nous appelons la communauté internationale en général et les grandes puissances agissantes en particulier, à assumer leur responsabilité historique face aux différentes formes de violence, d’exploitation et de négligence dont sont victimes les enfants, lesquels incarnent l’avenir de l’humanité.

Nous les invitons également, avant qu’il ne soit trop tard, à prendre les mesures nécessaires pour épargner à ces enfants les malheurs engendrés par les guerres et les conflits et pour les soustraire à l’emprise des épidémies et des famines. Nous lançons aussi un appel pour libérer ces enfants du joug des groupes extrémistes et terroristes, et pour mettre fin aux drames qu’ils endurent à cause de l’immigration clandestine.

Excellences,.

Mesdames, Messieurs,.

Les pays du monde islamique partagent les mêmes principes et les mêmes valeurs prônés par notre religion, qui exhorte à prendre soin des enfants et à préserver leurs droits. Ils sont, en même temps, confrontés aux mêmes défis.

Voilà pourquoi il est nécessaire de renforcer les liens de solidarité et de coopération qui les unissent, de mutualiser leurs efforts et de partager les expériences qu’ils ont accumulées dans le domaine de la protection de l’enfance. Il importe aussi de mettre en place des partenariats constructifs et innovants qui tiennent compte des spécificités propres à chacun de nos pays, tout en veillant à y associer les acteurs concernés, notamment les structures de la société civile.

**Au vu des différentes formes de violence, d’exploitation et de négligence auxquels les enfants sont exposés, notamment les nouveaux types de violence apparus récemment et l’emploi d’enfants mineurs, il devient impératif de mettre en place un dispositif de signalement des violations commises à l’encontre des enfants, en veillant à y impliquer tous les acteurs concernés: famille, école et société.**

Face à la violence physique et morale faite aux enfants et au vu des multiples abus dont ils font l’objet de la part de proches parents supposés dignes de confiance, qu’ils côtoient au quotidien, des mécanismes doivent être instaurés pour documenter ce type de violences. Il importe aussi de mettre au point des indicateurs et de produire des données permettant de mettre en place des programmes de prévention de la violence faite aux enfants.

**Comme vous le savez, la volonté de garantir les droits des enfants passe avant tout par la nécessité de leur assurer la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux à la santé, à l’éducation, au logement et à la protection sociale. Des droits répertoriés également dans les Objectifs du Développement Durable, qui exhortent expressément à la lutte contre la violence à l’égard des enfants.**

Par conséquent, les pays musulmans doivent s’investir pleinement dans le traitement des questions de l’enfance, envisagées dans toutes leurs dimensions et sous leurs multiples facettes. Pour cela, il leur appartient de s’engager activement dans la lutte contre la pauvreté, de faire face aux conséquences des changements climatiques, d’assurer la sécurité alimentaire, de se mettre au diapason de la révolution numérique, d’instaurer un climat empreint de sécurité et de stabilité.

Je suis totalement persuadé que la création du Conseil consultatif pour la promotion de l’enfance dans le monde islamique, fera de lui une force de proposition pour aider à relever les défis communs en matière d’enfance.

Excellences,.

Mesdames, Messieurs,.

Vous n’êtes pas sans savoir que les enfants d’aujourd’hui seront les hommes de demain. A ce titre, ils incarnent l’avenir de la Oumma islamique, pourvu, évidemment, que nous les protégions, et que nous assurions les conditions propices à leur développement et à leur épanouissement. Vous êtes également conscients de l’ampleur des défis auxquels sont confrontés nos enfants.

J’ai la certitude que cette importante conférence, au vu des savoir-faire pointus des participants et des participantes et de leur volonté sincère de défendre, en bons musulmans, les droits et l’avenir de la Oumma islamique, saura aborder, comme il se doit, les différents volets de la problématique de l’enfance.

Nous avons bon espoir que vous parveniez à formuler des recommandations pratiques, objectives et applicables, assorties des mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre et des moyens de leur financement, et ce, au mieux des intérêts de notre Oumma et pour un futur meilleur à ses enfants.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh”.

## Message de SM le Roi aux participants à la Journée nationale sur l'enseignement préscolaire (18 Juillet 2018)

"Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs,.

Il Nous plaît d’adresser ce message aux participants à "la Journée nationale sur l’enseignement préscolaire". Nous avons tenu à placer cette manifestation sous Notre Haut Patronage pour témoigner de tout l’intérêt que Nous avons constamment porté à la réforme du Système de l’Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique, que Nous considérons comme le levier essentiel d’un développement équilibré et la clé de voûte de la réhabilitation du capital humain.

C’est donc l’occasion de réaffirmer Notre ferme volonté de faire aboutir cette réforme dans toutes ses composantes et d’œuvrer à la promotion de l’enfance par l’éducation précoce dont on connaît les retombées positives sur l’individu, la famille et la société. À cet égard, Nous appelons à ce que ce chantier de réforme décisif soit mené selon une approche à la fois ambitieuse et audacieuse, qui place l’intérêt général au-dessus de toute autre considération. Pour cela, il importe de se fonder sur une vision cohérente, propre à concilier les impératifs de quantité et de qualité et à jouer un rôle dans la consolidation et la généralisation d’un enseignement préscolaire répondant aux exigences d’ouverture, d’efficacité et de qualité.

À ce propos, Nous saluons l’initiative d’organiser cette rencontre au moment et dans le contexte où elle intervient. Elle s’inscrit, en effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme éducative, objet de la Vision stratégique 2015-2030, qui a pour ambition de construire une école nouvelle, fondée sur la qualité et l’équité, sur l’égalité des chances, la promotion de l’individu et le progrès de la société: vision que Nous sommes déterminé à transformer en une réalité tangible.

Mesdames et Messieurs,

Vous n’ignorez pas l’importance de l’enseignement préscolaire dans la réforme du système éducatif. Il constitue le socle à partir duquel toute réforme doit être initiée, étant donné qu’il offre aux enfants la possibilité d’acquérir un ensemble d’habiletés, d’aptitudes psychologiques et de capacités cognitives. Grâce à ces atouts, ils pourront avoir un accès fluide à l’instruction et réussir leur parcours scolaire ultérieur. In fine, les taux de redoublement et de déperdition scolaire s’en trouveront considérablement réduits.

Par ailleurs, le préscolaire ne consacre pas uniquement le droit de l’enfant à bénéficier d’un enseignement de qualité par l’application du principe d’égalité des chances. Il constitue aussi le meilleur investissement dans les ressources humaines, considéré comme une nécessité impérieuse pour améliorer la performance de l’école marocaine.

À cet égard, Nous saluons l’avis émis par le Conseil supérieur de l’Education, de la Formation et de la Recherche scientifique, selon lequel l’enseignement préscolaire est le pilier sur lequel doit se construire la nouvelle école marocaine, dans la mesure où il constitue la base de la généralisation d’un enseignement de qualité.

Mesdames et Messieurs,

La Constitution du Royaume s’est attachée à consacrer les principes fondamentaux autour desquels s’articule la question de la promotion de l’enseignement. A cet égard, elle souligne que "l’enseignement fondamental est un droit de l’enfant et une obligation de la famille et de l’Etat". Elle stipule aussi que "l’Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l’égal accès des citoyennes et des citoyens […] à une éducation moderne, accessible et de qualité".

Pour inscrire ces dispositions constitutionnelles dans les faits, les efforts doivent se centrer sur la réduction des disparités catégorielles et spatiales, notamment en milieu rural, dans les zones reculées, au niveau des centres semi-urbains et dans les régions qui manquent singulièrement d’infrastructures éducatives. Parallèlement, le principe de la discrimination positive doit être appliqué pour favoriser l’accès des petites filles à l’enseignement préscolaire et accorder l’attention nécessaire aux enfants à besoins spécifiques.

Le Maroc a réalisé d’importantes avancées dans le domaine de l’enseignement fondamental, notamment en termes d’augmentation du taux de scolarisation. Néanmoins, l’enseignement préscolaire n’a pas profité des efforts de l’Etat en la matière, comme en témoignent le taux remarquablement faible des bénéficiaires, les écarts profonds entre villes et campagnes, la disparité des modèles pédagogiques adoptés, l’insuffisance des effectifs d’éducateurs, ainsi que la multiplicité des intervenants.

Pour relever le défi de la réforme du système éducatif, l’enseignement préscolaire doit devenir obligatoire pour l’Etat et la famille et être intégré graduellement dans la filière de l’enseignement obligatoire, conformément à une architecture éducative cohérente.

Il convient aussi d’adopter les textes juridiques et réglementaires devant servir à encadrer l’enseignement préscolaire avec une vision moderne et en parfait accord avec la réforme globale à laquelle Nous aspirons. Il importe en outre de choisir un modèle pédagogique renouvelé et novateur ; un modèle qui prenne en considération les dernières avancées des sciences de l’éducation ainsi que les expériences réussies réalisées dans ce domaine.

Dans le même ordre d’idées, Nous insistons sur la nécessité d’élaborer un cadre pédagogique national de référence pour tout l’enseignement préscolaire qui couvre les méthodes d’enseignement, les normes de qualité et la formation des éducateurs. Comme il nous faut faire évoluer les méthodes pédagogiques actuelles pour rehausser, à l’échelle de tout le Royaume, la qualité de l’offre pédagogique des différentes structures de l’enseignement préscolaire.

Mesdames et Messieurs,

La réforme du secteur de l’éduction et de la formation et celle de l’enseignement préscolaire en particulier, revêt une importance capitale pour les futures générations. De fait, les enfants d’aujourd’hui sont les femmes et les hommes de demain.

Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts déployés par les différents partenaires éducatifs, en particulier les organisations de la société civile. Nous invitons, par ailleurs, à la mise en place de partenariats constructifs entre les acteurs impliqués dans le secteur de l’éducation et de la formation, et plus particulièrement pour ce qui a trait à l’enseignement préscolaire.

De plus, Nous soulignons le rôle fondamental qui revient aux collectivités territoriales, tous niveaux confondus, pour concourir à relever ce défi. En effet, à la faveur des prérogatives dont elles sont désormais investies dans le cadre de la Régionalisation avancée, ces collectivités doivent donner la priorité à la mise en place, l’équipement et l’entretien des établissements scolaires, notamment dans les zones rurales et les régions reculées. Le but ultime étant bien de rapprocher l’école des enfants sur l’ensemble du pays.

De fait, la réforme de l’enseignement est l’affaire de tous et des différentes composantes de la société, notamment les départements gouvernementaux, les collectivités territoriales, les conseils consultatifs, les institutions nationales, les acteurs associatifs, les intellectuels et les penseurs, sans oublier le rôle central et décisif qui incombe à la famille en la matière; elle qui doit veiller à éduquer les enfants dès leur plus jeune âge, mais aussi accompagner et évaluer leur parcours scolaire.

Ce grand chantier national requiert donc une adhésion unanime et responsable pour que soit gagné ce pari et que, dans les délais prévus, les objectifs fixés soient atteints.

Enfin, Nous formons le souhait que cette rencontre nationale soit l’occasion de mettre en place des bases saines et solides pour traduire concrètement la réforme escomptée. D’où la nécessité d’être intransigeant sur la qualité et l’efficacité de l’enseignement et de faire prévaloir toujours les principes d’équité et d’égalité des chances. Car la visée ultime est de bâtir le Maroc de demain, qui ouvre grands ses bras à tous ses enfants, et leur offre les meilleures perspectives pour contribuer à son développement et à son essor.

Nous vous exhortons à continuer à mutualiser vos efforts en vue d’atteindre les objectifs fixés, et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

## Message adressé par SM le Roi aux participants à une table ronde de haut niveau au siège de l’ONU sur « le pouvoir de l’éducation pour prévenir le racisme et la discrimination : le cas de l’antisémitisme ». à New York (Septembre 2018)

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L’éducation est la seule réussite qui peut, toujours, se prévaloir d’être à la fois individuelle et collective. Elle possède ce pouvoir insigne – et essentiel – de dépasser la crainte de l’Autre, de refuser les amalgames et de déconstruire les préjugés. Antidote puissant et arme salutaire, elle est également le ciment de la cohésion, un vecteur de l’égalité et une condition sine qua non du développement.

Dans le prolongement des Orientations que Nous avons explicitées dans le Discours du Trône du 29 juillet dernier , Nous avons tenu à placer les questions de la jeunesse au cœur du nouveau modèle de développement adopté par le Maroc.

Résolument engagé en faveur de la réalisation de l’Agenda 2030, le Royaume du Maroc a fait de la promotion d’une éducation de qualité, la force transformatrice qui relie les 17 Objectifs du Développement Durable.

Cette éducation de qualité doit enseigner l’Histoire à nos enfants, dans la pluralité de ses récits, évoquant les instants glorieux de l’Humanité et aussi ses moments les plus sombres. Elle doit développer leur ouverture au monde et à la diversité humaine et culturelle. Elle doit forger des esprits vifs, tolérants et avisés, qui trouveront leur épanouissement dans des pays comme le Maroc, où dialoguent librement et s’enrichissent mutuellement les cultures et les civilisations.

**2019**

## Message Royal adressé aux participants aux premières Assises nationales du Développement humain. (Septembre 2019)

Mesdames, Messieurs,

Vous n’ignorez pas qu’investir dans les aspects immatériels du développement humain, dont la petite enfance est un axe majeur, constitue la condition nécessaire pour l’édification du Maroc de demain. Cette action représente en outre un défi que Nous entendons relever, car elle ouvre des perspectives prometteuses aux générations montantes, en leur offrant de nouvelles opportunités.

**Certes, notre pays a consenti des efforts considérables pour la prise en charge de la petite enfance, en réduisant le taux de mortalité chez les femmes enceintes et les enfants, en résorbant le retard de croissance, en améliorant l’alimentation et l’accès à l’enseignement préscolaire et aux soins de santé.**

…

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes convaincus de l’importance de la vision nouvelle qui sous-tend l’Initiative nationale pour le Développement humain. Grâce à elle, l’investissement dans le capital humain immatériel se hisse au rang de priorité absolue et constitue ainsi le fondement de toute réforme, le pilier de la construction de l’avenir. Il convient, par conséquent, de rester constamment fidèle à cet esprit lors de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques sociales.

C’est, en effet, le moyen idoine d’apporter des solutions appropriées aux problèmes réels de la population, en choisissant les meilleures approches, en définissant les voies les plus judicieuses pour surmonter tout obstacle au développement humain global.

A ce propos, Nous mettons particulièrement en exergue la nécessité d’améliorer le système de santé, en attachant un intérêt accru à la santé maternelle et infantile, en assurant un accès équitable aux prestations sociales ; **en proposant une offre cohérente dans le domaine de l’enseignement préscolaire, et en veillant à sa généralisation, notamment, dans le monde rural, pour lutter contre l’abandon scolaire.**

Il importe également, de mener auprès des personnes ciblées, des campagnes de sensibilisation à l’importance de ce sujet, en insistant sur ses retombées positives pour l’enfant, la famille, la société.

Bien évidemment, ces efforts devront être déployés en accord avec les orientations énoncées dans Notre Message adressé aux participants à la Journée nationale sur l’enseignement préscolaire.

**Nous attendons de votre rencontre qu’elle examine les questions de gouvernance, de financement, de formation pour que, in fine, soit améliorée la qualité des prestations sociales, que soient encouragées la libre entreprise et la créativité, que soit suscitée une prise de conscience accrue chez les catégories ciblées.**

Ce sont là des préalables essentiels à l’aboutissement de cette nouvelle orientation sociale, où le développement des composantes immatérielles constitue une condition sine qua non pour gagner le pari de cette phase si importante dans l’épanouissement d’individus dotés d’une capacité à embrasser le futur. Pour cela, il doit être tenu compte des impératifs d’équilibre, de justice, d’équité, tout en écartant les obstacles induits par la pauvreté et l’exclusion sociale.

**2020**

## Sa Majesté le Roi adresse un message au 33-ème Congrès international pour l’Efficacité et l’Amélioration de l’École (07 janvier 2020)

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs,

Il Nous plait d’adresser ce Message aux participants du trente-troisième Congrès international portant sur l’efficacité et l’amélioration des Écoles, auquel Nous avons accordé Notre Haut Patronage. Nous souhaitons témoigner ainsi de l’intérêt que Nous portons à sa thématique centrale qui met en évidence la fonction essentielle de l’éducation et de l’enseignement dans la formation des jeunes pour les mettre en capacité d’apporter leur concours actif à la réalisation du développement durable.

A cette occasion, Nous tenons à saluer les nobles objectifs que ce Congrès s’emploie, depuis sa création, à mettre en œuvre, en s’attachant essentiellement à favoriser, partout dans le monde, un accès équitable à une éducation de qualité.

Nous souhaitons la bienvenue aux honorables hôtes du Congrès et Nous nous réjouissons que ce symposium international soit organisé au Royaume du Maroc qui devient, de ce fait, le premier pays arabe et africain à abriter ces assises, puisque les précédentes sessions se sont exclusivement déroulées dans des pays d’Europe, d’Amérique et d’Asie. Le choix du Maroc atteste la crédibilité dont il jouit aussi bien aux yeux des différentes instances et institutions internationales, qu’auprès des pays frères, amis et partenaires.

Mesdames, Messieurs,

La tenue de ce Congrès incarne la volonté de la communauté éducative internationale de renforcer les relations de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, afin de rehausser la qualité des systèmes d’éducation par la mise en place d’une école plus efficace. La reconnaissance de l’éducation, comme question universelle et droit humain fondamental, s’illustre par l’adhésion unanime de la communauté internationale autour du quatrième Objectif du Programme de Développement durable à l’horizon 2030, ainsi que par l’engagement subséquent des gouvernements à le concrétiser, en favorisant un accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et en promouvant les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie.

Ce Congrès est une opportunité pour mettre en évidence le rôle d’avant-garde que les pays africains, grâce à l’importance de leur jeune population, peuvent prendre dans l’enrichissement du débat engagé autour de l’amélioration de la qualité de l’éducation et de la formation. Il est aussi l’occasion de formuler les meilleures réponses aux principales attentes des pays en développement qui aspirent à se doter de systèmes d’éducation plus performants et aptes à s’aligner sur les modèles éducatifs avancés.

Nous sommes attachés à la réalisation des objectifs globaux de développement que le Congrès s’est assignés, notamment en matière d’éducation. Dans le même temps, nous sommes déterminés à ce que ces assises constituent une opportunité pour renforcer les relations de coopération et les voies de rapprochement entre les protagonistes. A cet égard, le Maroc est résolu à raffermir les liens de coopération tissés avec son environnement immédiat, arabe, africain et international, afin de promouvoir les valeurs de fraternité, d’amitié, de collaboration et de constituer un partenariat pour le partage du progrès commun. Cet engagement est guidé par les idéaux d’ouverture, de modération, de tolérance, de dialogue interculturel dont se revendique le Maroc et que consacre la Constitution du Royaume.

Mesdames, Messieurs,

L’importance particulière de ce Congrès tient à plusieurs considérations : particulièrement l’étendue de la participation d’environ 70 pays des différentes régions du globe, le large éventail d’approches et d’expériences fructueuses qui y est présenté ainsi que l’exploration de perspectives prometteuses, notamment en termes d’opportunités de partenariats.

Ce congrès est d’autant plus important qu’il aborde des sujets d’actualité en lien avec les principales préoccupations communes à la plupart des systèmes d’éducation. Il offre, donc, une excellente occasion d’approfondir la réflexion collective autour des thématiques retenues pour le débat, de formuler des idées et d’échanger des savoir-faire, favorisant in fine un brassage fécond des expériences réussies. C’est à la faveur d’un tel effort que des établissements d’enseignement plus performants verront le jour à l’échelle des pays participants et qu’ils rempliront pleinement leur mission : offrir, toutes filières confondues, un espace propice à l’éducation et à la formation, autant au niveau général, professionnel qu’universitaire.

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, notre pays a entrepris une réforme profonde et globale de son modèle scolaire. Nous avons veillé à la définition des grandes lignes de ce chantier et à la formulation de ses orientations prioritaires pour opérer une transformation qualitative du système de formation à travers une refonte des objectifs fixés. Le but ultime est de préparer le passage à un système éducatif nouveau qui repose sur l’interaction active des apprenants, dont il s’agit de développer les compétences innées, de favoriser le sens critique, de stimuler la créativité et la capacité d’innovation. Une initiation aux valeurs civiques et morales est aussi à l’ordre du jour dans la nouvelle configuration scolaire.

En outre, Nous avons préconisé que les apprenants soient dotés des compétences nécessaires et initiés aux langues étrangères pour favoriser leur ouverture au monde. Nous avons aussi appelé à la formation de bons citoyens, à l’implication des jeunes dans le processus de développement, en assurant un climat propice à l’ouverture de tous aux autres cultures, à leur insertion dans le monde de la connaissance et de la communication.

Pour une opérationnalisation efficiente de ce projet éducatif, le Maroc a inséré ces principes directeurs dans une Loi-Cadre spécifiant les objectifs du Système de l’éducation et de la recherche scientifique, mis en parfaite cohérence avec les phases d’exécution correspondantes.

Mesdames, Messieurs,

Intimement convaincu du rôle clé de l’éducation, Nous avons maintes fois mis l’accent sur l’attention particulière que Nous accordons à la promotion de ce secteur, qui constitue un levier essentiel du développement durable, dans ses différentes composantes : sociale, économique, culturelle et environnementale.

En effet, l’enseignement est l’instrument essentiel de la mise à niveau du capital humain qu’il dote des capacités de créer des richesses, de susciter une prise de conscience collective et de faire éclore une pensée créative et novatrice.

L’enjeu est de former un citoyen soucieux d’exercer ses droits et d’accomplir consciencieusement ses devoirs; un citoyen imprégné des valeurs universelles, notamment celle de la communauté humaine de destin; un citoyen attaché à son identité riche de ses multiples affluents; un citoyen acquis aux principes de coexistence et immunisé contre toute forme d’extrémisme, de radicalisation et de repli sur soi.

Si nous souhaitons que Notre École, fondée sur ces nobles objectifs, soit efficace, il faut qu’elle soit capable de répondre aux besoins et aux préoccupations essentielles des jeunes, véritable force motrice de la société.

Il convient de faire d’eux des personnes épanouies, autonomes, capables de faire valoir leurs potentialités et de s’accomplir pleinement. Pour ce faire, ils doivent être dotés des connaissances, des compétences, des aptitudes, des valeurs, des langues et d’une culture qui faciliteront leur insertion socio-professionnelle : finalité que Nous avons toujours considérée, non comme un privilège, mais comme un droit dont chaque citoyenne et chaque citoyen devront jouir.

Par ailleurs, l’efficacité de l’école doit être jaugée à l’aune de sa capacité à garantir l’éducation et la protection de la petite enfance, à intégrer tous les enfants, de toutes catégories sociales et de toutes tranches d’âge.

Cette démarche se fonde sur le principe d’égalité des chances et sur l’impératif de justice sociale et spatiale, notamment en milieu urbain et dans les régions accusant un déficit en la matière. Ce principe doit se décliner à travers l’assistance apportée aux filles du milieu rural, aux enfants en situation de précarité ou à ceux en situation particulière, mais il doit aussi s’exercer en faveur des enfants d’immigrés et de réfugiés, qui ont droit à une éducation adaptée à leurs besoins fondamentaux en termes d’éducation et d’intégration, tant dans les pays d’accueil que dans leurs pays d’origine.

A cet égard, Nous saluons une fois de plus, le choix judicieux des thèmes qui seront débattus lors de cette conférence.

Cela ne fait aucun doute : l’échange autour de ces thèmes conduira à la formulation de réponses concrètes et innovantes aux divers défis spécifiques à ce domaine, sous forme de propositions, de décisions et de recommandations, dont Nous espérons qu’elles ouvriront des perspectives d’action commune, et qu’elles aideront in fine nos différents systèmes d’éducation à assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive ; une éducation qui, offrant des opportunités d’apprentissage tout au long de la vie, permet à chacun de progresser sur le plan personnel et de contribuer à l’essor de la société.

Nous sommes persuadé que la Conférence aura des résultats probants, au vu de la stature éminente de ses participants qui comptent dans leur rang des académiciens chevronnés, des chercheurs de renom en matière d’éducation, des représentants d’institutions gouvernementales et d’organisations non gouvernementales œuvrant dans les domaines de l’éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

 Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh”.

# 

## SM le Roi adresse un message aux participants à la 7ème Conférence internationale de l'UNESCO sur l’Education des Adultes (Marrakech, 15 juin 2022)

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, a adressé, mercredi 15 juin 2022, un message aux participants à la 7ème Conférence internationale de l’UNESCO sur l’Education des Adultes (CONFINTEA VII), qui s’est tenu à Marrakech sur le thème "l’apprentissage et l’éducation des adultes pour le développement durable : un agenda transformateur".  
  
Voici le texte intégral du message Royal, dont lecture a été donnée par le Chef du gouvernement, M. Aziz Akhannouch.

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences,  
  
Mesdames, Messieurs,

C’est, pour Nous, un réel plaisir et une immense fierté que la Conférence internationale de l’Unesco sur l’Education des Adultes (CONFINTEA VII) tienne ses septièmes Assises au Royaume du Maroc. Notre pays se réjouit de devenir ainsi le premier pays arabe et africain à qui est accordé ce privilège.

Nous souhaitons la bienvenue aux éminentes personnalités qui prennent part à cette importante assemblée : responsables gouvernementaux, délégués d’organisations et d’institutions internationales actives dans ce domaine, experts et spécialistes. Nous les assurons de Notre estime et de Notre considération pour les efforts inlassables que, selon ses responsabilités et son domaine de compétence, chacun d’eux déploie afin de développer les méthodes d’apprentissage et d’éducation des adultes.

Nous saisissons cette occasion pour saluer les relations de coopération et de partenariat privilégiées qui ont toujours prévalu entre le Royaume du Maroc et l’Unesco, et pour réaffirmer Notre souci constant de les voir se développer et s’étendre à d’autres filières scientifiques, éducatives et culturelles.

En conférant Notre Haut Patronage à votre Conférence, Nous témoignons de l’importance capitale que Nous attachons à l’éducation des adultes et, particulièrement, au thème retenu pour la présente édition, à savoir : "l’apprentissage et l’éducation des adultes pour le développement durable : un agenda transformateur". C’est assurément un nouveau rendez-vous qui est pris aujourd’hui pour engager la réflexion, pour délibérer, pour échanger des idées et des vues autour des sujets liés à cette problématique essentielle.

Par ailleurs, ce congrès nous offre l’opportunité d’évaluer les réalisations respectives de nos pays dans ce domaine. Il nous permet également de définir les approches les plus judicieuses pour élaborer des politiques efficaces dédiées à l’apprentissage et à l’éducation des adultes, selon le concept de l’éducation tout au long de la vie. L’effort envisagé constituera une forme de contribution à la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement durable, programmée à l’horizon 2030.

Dans un monde aux prises avec des mutations effrénées, il est nécessaire que, toute leur vie, les adultes bénéficient d’opportunités pour acquérir de nouvelles compétences et pour optimiser leurs qualifications. C’est ainsi qu’ils pourront améliorer leur qualité de vie au quotidien, jouir d’une santé meilleure, accroître leur confort, en définitive, accéder à une existence digne.

Excellences,  
  
Mesdames, Messieurs,

En ce qui Nous concerne, la tenue de cette conférence au Royaume du Maroc vient en appui aux efforts inlassables que notre pays déploie en faveur d’un enseignement permanent de qualité qu’il veille à dispenser à tous ses enfants, dès les classes du préscolaire, en tant que pilier central de l’apprentissage tout au long de la vie et préalable essentiel à l’amélioration du Système d’Education et de Formation.

Dans cette optique, le Royaume du Maroc accorde un intérêt particulier à l’enseignement destiné aux jeunes en leur offrant diverses opportunités d’apprentissage qui leur ouvrent la voie vers des qualifications judicieusement adaptées pour faciliter leur insertion professionnelle, leur développement cognitif et leur ascension sociale. Ainsi sont-ils mis à l’abri de l’ignorance et de la pauvreté et protégés des tentations d’extrémisme et de repli sur soi.

Pour améliorer la formation professionnelle dispensée aux jeunes, le Royaume du Maroc a déployé d’intenses efforts pour proposer de nouvelles formations adossées à des spécialités d’une grande variété. Adaptés aux besoins des entreprises et aux nécessités du secteur public, ces dispositifs nouveaux sont conçus pour être parfaitement en phase avec les nouveautés apparues dans les différentes branches du savoir, notamment dans les disciplines scientifiques et pour intégrer les transformations à l’œuvre au sein de la société et dans les métiers. De ce fait, les jeunes sont dotés de meilleures opportunités d’insertion professionnelle.

Afin d’inscrire dans la longue durée le processus d’apprentissage et de formation en faveur des jeunes, notamment ceux en situation de rupture scolaire, une initiative a vu le jour sous le nom de "Ecole de la deuxième chance-nouvelle génération pour l’insertion et la qualification". Fondée sur le concept de formation en alternance entre l’école et l’entreprise, elle vise à préparer et accompagner chaque jeune homme et chaque jeune femme dans le montage de leur projet professionnel individuel.

C’est dans le même cadre que s’inscrit le Programme national de promotion du processus d’alphabétisation dans notre pays. Bénéficiant à un grand nombre de citoyens et de citoyennes, sa vocation déborde le cadre strict de l’apprentissage de la lecture et de l’écriture et vise à faciliter l’insertion professionnelle de la catégorie-cible. Pour ce faire, les bénéficiaires se voient proposer des stages de formation qui leur permettent de développer leur niveau de maîtrise dans certains métiers, d’accroître leur capacité à créer des coopératives et des projets générateurs d’emplois.

En outre, le Royaume du Maroc s’attache à faciliter l’accès des femmes à l’enseignement et à pérenniser leur autonomie financière, afin qu’elles puissent apporter un concours efficient à la dynamique de développement, atteindre l’accomplissement de soi et s’affirmer professionnellement.

Excellences,  
  
Mesdames, Messieurs,

En accueillant la présente Conférence, le Royaume du Maroc réaffirme son adhésion effective au principe d’apprentissage tout au long de la vie. Cet engagement s’est traduit dans les faits, par l’intégration des villes de Chefchaouen et de Benguérir, au réseau mondial des villes apprenantes, ainsi que par l’attribution au Maroc de la Chaire de l’Unesco.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la création par le Royaume d’un Observatoire de l’apprentissage tout au long de la vie et au concours qu’il a apporté à l’élaboration des mécanismes de suivi et d’évaluation des niveaux d’apprentissages, en partenariat avec l’Institut de l’UNESCO pour l’apprentissage tout au long de la vie (UIL).

De plus, le Royaume se distingue par une forte dynamique impulsée par les efforts concertés de tous les acteurs des secteurs public et privé, des universités, des collectivités territoriales, des organes de la société civile et des partenaires internationaux qui s’attachent à mettre en œuvre les politiques et les programmes dédiés à l’apprenant adulte.

A cet égard, Nous avons toujours eu à cœur de garantir un enseignement de qualité à tous les Marocains, toutes franges sociales et toutes tranches d’âge confondues; un enseignement qui assure l’immersion dans le monde de la connaissance et de la communication, l’insertion dans la vie active, et qui contribue in fine à l’épanouissement individuel et collectif.

Rappelons à ce propos que le Nouveau modèle de développement (NMD) adopté par notre pays a redéfini le cap et a imprimé une forte impulsion à ce chantier. D’ailleurs, son volet éducatif vise à favoriser un renouveau pédagogique, dans le but ultime de doter le pays d’un capital humain à même de contribuer à son essor, en ouvrant des perspectives d’avenir prometteuses.

Cet objectif suppose nécessairement que chacun soit conscient de l’intérêt croissant qu’il convient de prêter au savoir et aux connaissances, déterminants essentiels du développement et de la croissance, à une époque où les mutations technologiques s’accélèrent et où il est par conséquent impératif d’acquérir des compétences et des aptitudes sans cesse renouvelées.

Mieux encore, il importe de placer l’éducation à la citoyenneté et au civisme au cœur du projet éducatif marocain, de soutenir les mécanismes d’éducation, de formation, d’insertion, d’accompagnement et de financement destinés aux femmes, de consolider les canaux d’éducation et de formation tout au long de la vie, en vue de renforcer les capacités de chacun.

Excellences,  
  
Mesdames, Messieurs,

La septième édition de cette conférence est une occasion favorable pour consolider le dialogue et débattre des défis liés au devenir de l’apprentissage et de l’éducation des adultes.  
  
Nous sommes heureux de proposer, au cours de cette conférence, l’adoption d’un nouveau cadre d’action, intitulé "Cadre d’action de Marrakech", en hommage à la ville qui abrite ses travaux, afin d’orienter et de développer l’apprentissage et l’éducation des adultes durant la prochaine décennie.

Ce document de référence qui constitue une feuille de route pour les douze prochaines années place l’apprenant adulte au cœur des politiques d’apprentissage et érige le principe d’apprentissage tout au long de la vie en levier essentiel de prompte réalisation des objectifs du développement durable.

Le Royaume du Maroc, fort de la conviction qu’il est impératif de renforcer et de coordonner le processus de suivi de la mise en œuvre des orientations issues du "cadre d’action de Marrakech", a estimé judicieux de proposer la création d’une commission interministérielle post-CONFINTEA VII. Celle-ci se réunira chaque année et veillera à l’application effective de toutes les recommandations formulées à l’issue de la conférence, notamment au niveau continental.

Dans le même ordre d’idées, et pour raffermir l’engagement de notre pays en matière d’apprentissage tout au long de la vie, le Maroc propose également de créer "l’Institut africain pour l’apprentissage tout au long de la vie". Cette initiative de portée africaine vise à renforcer la coordination et la coopération Sud-Sud dans le domaine de l’apprentissage des adultes et de l’apprentissage tout au long de la vie.

Cet institut sera un centre régional qui aura vocation à renforcer les capacités des parties prenantes, des institutions et des organisations régionales dans le domaine de l’apprentissage tout au long de la vie.

De même, il permettra, outre l’échange des expériences réussies, le transfert du savoir ainsi que le partage des expertises liées à l’apprentissage et à l’éducation des adultes, plus particulièrement aux niveaux des villes africaines apprenantes. Au-delà de cet objectif, il permettra de tisser des liens de coopération avec leurs homologues à travers le monde.

Par ailleurs, cet Institut ciblera les acteurs locaux, en particulier les décideurs politiques, les praticiens, les présidents des Organisations non gouvernementales (ONG) et les chercheurs, en vue d’une évaluation, à l’échelle continentale, des politiques publiques en matière d’apprentissage tout au long de la vie, selon une démarche qui place en tête de ses priorités, les apprenantes/apprenants et les formatrices/formateurs.  
  
Nous sommes convaincus que la présente conférence, constituera une opportunité pour délibérer des meilleures pratiques, pour concevoir des solutions innovantes et réalistes, fondées sur une vision novatrice. Elle sera aussi l’occasion de formuler des propositions et des recommandations propres à améliorer le devenir de l’apprentissage et de l’éducation des adultes et à garantir à tous le droit à l’apprentissage tout au long de la vie.

Nous vous souhaitons de nouveau la bienvenue, dans votre deuxième pays, le Maroc et implorons le Très-Haut de guider vos pas et de couronner vos travaux de succès.  
  
Wassalamou alaikoum warahmatoullahi taala wabarakatouh".

MAP: 15/06/2022